

**CONCOURS INTERNE NORMAL DE CONTRÔLEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET
DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES**

ANNÉE 2022

**ÉPREUVE DE RÉSUMÉ DE TEXTE
ET DE RÉPONSES À DES QUESTIONS SUR CE TEXTE**

Décembre 2021

(Durée : 3 heures, coefficient : 4)

Le sujet comporte 7 pages (y compris celle-ci)

I : Résumer en 350 mots (une marge de plus ou moins 10 % est admise) l'extrait de l'article suivant d'Éloi Laurent, publié dans *L'économie européenne 2020* (OFCE, La Découverte, coll. Repères, mars 2020)

Rappel : le résumé de texte est une miniaturisation qui respecte la structure du texte initial.

Le candidat indiquera obligatoirement, à la fin du résumé, le nombre de mots utilisés. Il est rappelé que les articles élidés (l' ou d') comptent pour un mot.

Le non-respect des consignes sera sanctionné par le jury.

II : Répondre aux **deux questions** suivantes :

Question 1

Selon le texte, quelles sont les conditions à remplir pour qu'une fiscalité énergie-carbone soit socialement juste ?

(Répondre en quelques lignes)

Question 2

Selon vous, quelles mesures pourraient réduire les inégalités environnementales en France ?

(Répondre en deux pages environ)

NOTA :

1° — Dans cette épreuve, il sera tenu compte de la longueur du résumé, de la clarté de la rédaction, de l'orthographe et de la présentation.

2° — Les réponses aux questions devront être structurées et rédigées.

3° — Le barème de notation sera le suivant :

Résumé : 10 points

Question 1 : 2 points

Question 2 : 8 points

Les inégalités environnementales en Europe

D'après un article d'Éloi Laurent, économiste au département des Études de l'OFCE, extrait de L'économie européenne 2020 (La Découverte, coll. Repères, mars 2020)

Les parties tronquées du texte original sont signalées par des points de suspension entre crochets [...]. Les parties reformulées pour la bonne compréhension du texte figurent également entre crochets.

À mesure que s'aiguise la prise de conscience environnementale dans la population et que s'aggravent les crises écologiques dans le monde, l'enjeu des inégalités environnementales devient de plus en plus saillant dans l'Union européenne. L'Agence européenne de l'environnement a ainsi, pour la première fois en 2018, proposé un état des lieux de ces inégalités qui souligne notamment « qu'une meilleure harmonisation des politiques sociales et environnementales et une meilleure action locale sont nécessaires afin de remédier avec succès aux problèmes de justice environnementale ». [...]

L'approche sociale-écologique (Laurent, 2019) [...] consiste à considérer la relation réciproque qui lie question sociale et enjeux écologiques, en démontrant comment les logiques sociales déterminent les dégradations et les crises environnementales et en explorant en retour les conséquences sociales de ces atteintes à l'environnement humain. Dans cette seconde perspective, l'inégalité et la justice environnementale sont des notions centrales.

[...] Selon le philosophe et économiste Amartya Sen, une inégalité environnementale, qui peut être la simple observation empirique d'une disparité, se traduit par une injustice sociale dès lors que le bien-être et les capacités d'une population particulière sont affectés de manière disproportionnée par ses conditions environnementales d'existence, même si cette situation résulte d'un choix. Les conditions environnementales d'existence désignent, de manière négative, l'exposition aux nuisances, pollutions et risques et, de manière positive, l'accès aux aménités et ressources naturelles. Le caractère particulier de la population en question peut être défini selon différents critères, sociaux, démographiques, territoriaux, etc. La justice environnementale vise dès lors à repérer, mesurer et corriger les inégalités environnementales qui se traduisent par des injustices sociales. Elle suppose des moyens de recherche conséquents et l'adoption d'un arsenal efficace de politiques publiques.

On peut ainsi, dans une première typologie, distinguer trois formes d'inégalités environnementales selon leur fait générateur :

1. Les inégalités d'exposition, de sensibilité et d'accès : cette catégorie désigne l'inégale répartition de la qualité de l'environnement entre les individus et les groupes. Cette qualité peut être négative (l'exposition à des impacts environnementaux néfastes comme la pollution atmosphérique urbaine) ou positive (l'accès à des aménités environnementales telles que les espaces verts mais aussi l'eau ou l'énergie appréhendées sous l'angle de leur qualité ou de leur prix). Dans cette catégorie d'inégalités sont inclus la vulnérabilité sociale aux risques sociaux-écologiques (sites Seveso, canicules, inondations, etc.), le risque d'effet cumulatif des inégalités sociales et environnementales [...] et le risque de conséquences sociales à plus long terme des inégalités environnementales (telles que l'effet sur l'éducation ou le revenu à long terme de l'exposition prénatale ou périnatale à la pollution atmosphérique urbaine).

2. Les inégalités distributives des politiques environnementales : il s'agit de l'inégal effet des politiques environnementales selon la catégorie sociale, notamment l'inégale répartition des effets des politiques fiscales ou réglementaires entre les individus et les groupes, selon leur place dans l'échelle des revenus (inégalité verticale) et leur localisation dans l'espace social (inégalité horizontale). L'impact différentiel des taxes sur le carbone, qui sont aussi des taxes sur l'énergie, en fonction du niveau de revenu et du lieu de résidence [ressort] par exemple de cette catégorie d'inégalités environnementales.

3. L'inégalité dans la participation aux politiques publiques environnementales : il s'agit de l'accès inégal à la définition des politiques environnementales selon le statut social et politique, politiques qui déterminent pourtant en partie les conditions environnementales des individus et des groupes. Un exemple bien connu de

ce type d'inégalité environnementale est l'absence de consultation des populations locales dans le choix des sites sur lesquels sont installés des équipements toxiques comme les incinérateurs. [...]

On peut proposer une deuxième typologie des inégalités environnementales, selon leur vecteur d'inégalité (pollution de l'air, pollution du milieu, accès aux ressources naturelles, exposition et sensibilité aux catastrophes sociales-écologiques, etc.). On peut enfin ajouter une troisième typologie selon le critère d'inégalité : selon l'âge (exposition aux canicules des personnes âgées isolées), le niveau socio-économique (le fait d'habiter au rez-de-chaussée en cas d'inondation ou sous les toits en cas de canicule), la qualité du logement (la pollution de l'air intérieur frappe les plus pauvres à travers l'insalubrité), le quartier (les enfants des familles modestes de Marseille ou de Lille sont plus exposés à la pollution aux particules fines et donc à ses conséquences sociales durables), le territoire (les zones côtières pour les tempêtes, les zones urbaines privées de végétation pour les canicules).

On peut ainsi distinguer trois typologies des inégalités environnementales : la première selon le fait générateur de l'inégalité, la deuxième selon le vecteur d'inégalité et enfin la troisième selon le critère d'inégalité. En croisant ces trois typologies, on peut ainsi dire que l'inégalité environnementale que subit un enfant parisien habitant près du périphérique lors d'un pic de pollution aux particules fines est une inégalité d'exposition et de sensibilité (*fait générateur*) dont le *vecteur* est la pollution atmosphérique urbaine et les *critères d'inégalité* sont l'âge, le quartier et le territoire.

On propose dans les parties suivantes de ce chapitre une illustration de trois types d'inégalités environnementales en Europe. [...]

Selon les estimations officielles de l'OMS, la pollution de l'air ambiant est responsable de 4,2 millions de décès par an dans le monde, tandis que la pollution de l'air intérieur est responsable de 3,8 millions de décès par an.

Une étude publiée en mars 2019 a estimé que la pollution extérieure à elle seule pourrait causer jusqu'à 8,8 millions de décès supplémentaires dans le monde en raison des dommages sanitaires sous-estimés des particules fines et autres nanoparticules qui ne dégradent pas seulement le système respiratoire mais aussi le système neurologique.

Alors que la qualité de l'air est un déterminant majeur de la qualité de vie aux yeux des Européens, la pollution atmosphérique est le plus grand risque qu'ils encourent en matière de santé environnementale : l'étude susmentionnée de 2019 estime ainsi que le taux annuel de surmortalité dû à la pollution de l'air ambiant en Europe serait de 790 000 et de 659 000 dans l'UE 28 (entraînant une réduction de l'espérance de vie moyenne d'environ 2,2 ans). Environ 80 % des cas de maladies cardiaques et d'accidents vasculaires cérébraux, ainsi qu'un pourcentage similaire de cancers du poumon sont liés à la pollution atmosphérique. La pollution atmosphérique est également associée à des effets néfastes sur la fertilité, la grossesse, les nouveau-nés et les enfants.

En France, la pollution par les particules fines cause chaque année plus de 48 000 décès (évitables), soit environ 8 % de tous les décès, autant que la mortalité liée à l'alcool, correspondant à une perte d'espérance de vie moyenne à 30 ans de 9 mois. Si l'on ajoute l'impact sanitaire de deux autres polluants atmosphériques majeurs (l'ozone et le dioxyde d'azote), la pollution atmosphérique est responsable de 58 000 décès prématurés, soit environ 10 % de tous les décès en France. [...]

L'inégalité face à la pollution ambiante est évidente au niveau international : 97 % des villes des pays à revenus faibles ou intermédiaires de plus de 100 000 habitants ne respectent pas les directives de l'OMS. Mais, même au sein de pays développés riches, alors que la qualité de l'air a nettement augmenté au cours des dernières décennies, l'exposition à la pollution reste beaucoup trop élevée et inégale.

On estime ainsi qu'environ 20 % des Européens sont exposés à des particules dangereuses dans l'air qu'ils respirent. [Une étude européenne récente portant sur l'impact sanitaire de la pollution par les particules fines en France révèle notamment] l'ampleur de l'inégalité territoriale liée à cette exposition à la pollution de l'air : l'impact sur la santé varie considérablement selon les zones urbaines (d'un facteur 2 entre Toulouse, la ville

la moins polluée étudiée, et Marseille, la plus polluée) et au sein des zones urbaines elles-mêmes. La proximité de la circulation routière augmente ainsi considérablement la morbidité due à la pollution atmosphérique (à proximité de routes très fréquentées par la circulation automobile, l'étude a révélé une augmentation de 15 % à 30 % des nouveaux cas d'asthme chez les enfants et des pathologies respiratoires et cardiovasculaires chroniques prévalant chez les adultes de 65 ans et plus).

Ainsi, l'impact global de la qualité de l'air sur la santé permet de mettre en évidence l'inégalité territoriale et enfin l'impact de la pollution sur les groupes sociaux les plus vulnérables vivant en zone urbaine. Au bas de cette chaîne, l'injustice sociale est aggravée par le fait que la pollution de l'air peut avoir des effets durables sur les capacités des enfants tout au long de leur vie. [...]

[...]

La lutte contre le changement climatique requiert la mise en œuvre de politiques publiques qui peuvent se révéler génératrices d'inégalités sociales. Tel est bien le cas de la taxe carbone suspendue en 2018 par le gouvernement français.

Si une fiscalité carbone doit d'abord être efficace écologiquement, c'est sa raison d'être, elle doit en outre être juste socialement, c'est un objectif en soi, mais aussi la condition principale de son acceptabilité politique. On peut identifier deux conditions à remplir pour qu'une fiscalité énergie-carbone soit socialement juste : assurer les besoins en énergie pour permettre à chacun de vivre dignement ; garantir une contribution équitable relativement aux moyens.

Assurer les besoins en énergie des ménages, c'est d'abord éradiquer la précarité énergétique pour garantir des conditions de vie décentes. L'énergie est partout dans nos quotidiens : pour se chauffer, s'éclairer, réfrigérer nos aliments, aller travailler/étudier, se déplacer chez le médecin, faire ses courses, etc. Le mouvement des Gilets jaunes, déclenché par l'augmentation de la taxe carbone, souligne bien le rôle central des carburants pour garantir la mobilité dans l'existence quotidienne de dizaines de millions de Français.

Or de nombreux ménages font aujourd'hui face à des difficultés pour satisfaire leurs besoins en énergie. En France, 11,6 % des ménages ont dépensé en 2017 plus de 8 % de leurs revenus pour payer leur facture d'énergie domestique et 15 % déclarent avoir souffert du froid dans leur logement au cours de l'hiver 2017, selon le dernier tableau de bord de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) publié en novembre 2018. De plus, les ménages les moins aisés vivent souvent dans les logements les moins efficaces qui nécessitent plus d'énergie pour être chauffés, et ils ont moins de capacité à investir pour les rénover, par manque de ressources financières. La précarité énergétique constitue donc un problème social qu'il convient de traiter et, *a minima*, de ne pas aggraver.

Une fiscalité socialement juste, c'est aussi une fiscalité équitable. Du fait de différences dans les pratiques et les conditions de vie, un prix plus élevé de l'énergie touchera différemment les ménages français. Une hausse de taxe carbone telle que celle qui était prévue en 2019 affectera d'autant plus le budget des ménages qu'ils ont des revenus modestes ou qu'ils sont contraints dans leurs comportements. Par exemple, les ménages vivant dans les zones peu denses sont majoritairement dépendants de l'utilisation de la voiture alors que de nombreux ménages urbains ont accès à des transports en commun. Tous les ménages ne bénéficiant pas des mêmes capacités d'adaptation à court et moyen terme, sans accompagnement adapté, la taxe carbone risque d'augmenter les inégalités préexistantes.

On peut donc s'intéresser à trois types d'inégalités sociales que peut faire naître la fiscalité du carbone : 1) les inégalités verticales ; 2) les inégalités horizontales ; 3) la précarité énergétique.

Pour ce qui est des inégalités verticales, l'impact budgétaire décroît clairement avec le niveau de vie : si la dépense en taxe carbone augmente avec le revenu, elle augmente moins vite que le revenu, si bien que la taxe carbone est dite régressive. [En particulier, l'impact sur le premier décile est] 1,5 fois supérieur à l'impact moyen dans la population et 2,6 fois supérieur à l'impact sur les 10 % les plus riches. Une telle différence d'impact constitue bien entendu un frein à l'acceptabilité sociale de la taxe carbone. [...] Toutefois ces

inégalités verticales n'épuisent pas les différences d'impact de la taxe carbone au sein de la population française.

L'impact de la taxe carbone varie en fait beaucoup entre les ménages au sein d'un même niveau de vie, avec de très fortes dépenses chez certains ménages pauvres et de très faibles dépenses chez des ménages riches. On peut ainsi montrer que 20 % des ménages du premier décile sont plus affectés que 50 % des ménages du dixième décile. Ces différences résultent de multiples facteurs qui peuvent être techniques, géographiques et socio-économiques. Par exemple, les ménages qui ont de longs trajets quotidiens, de vieux véhicules, des maisons plus grandes, des maisons mal isolées, et ainsi de suite, ont tendance à consommer plus d'énergie que ceux qui ont de courts trajets quotidiens et des maisons plus petites et plus récentes — quel que soit leur revenu.

On peut tenter de préciser ces inégalités horizontales. D'abord, les différences entre territoires apparaissent importantes. Les communes rurales (unités urbaines de moins de 20 000 habitants), qui regroupent 40 % de la population, se distinguent par un impact notablement supérieur. L'impact y est 1,5 fois supérieur à l'impact sur les ménages vivant dans des communes urbaines. Le coût de la taxe carbone, sans surprise, croît avec la taille du ménage. Les couples avec enfants sont 1,2 fois plus affectés que les couples sans enfants, qui sont à leur tour 1,7 fois plus affectés que les personnes seules. Enfin, l'impact de la taxe carbone sur les inégalités est plus fort du fait du transport que du fait du logement, que ce soit en matière de localisation résidentielle ou de composition du ménage, ce qui tend à renforcer l'intuition d'une variable territoriale déterminante dans les inégalités horizontales.

Enfin, l'augmentation du prix de l'énergie engendrée par la taxe carbone a un impact sur la capacité de certains ménages à satisfaire leurs besoins en énergie : c'est la question, centrale en France, de la précarité énergétique. Différents indicateurs ont été définis par l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) pour la mesurer dans sa composante logement. [...] À l'aide de ces indicateurs, on peut montrer qu'augmenter la taxe carbone de 44,60 €/tCO₂ à 55 €/tCO₂ pourrait faire basculer 110 000 ménages supplémentaires dans la précarité énergétique du fait du logement, [...] et 47 000 ménages supplémentaires dans la précarité énergétique du fait du transport [...]. Tous ces effets inégalitaires appellent bien entendu des compensations sociales appropriées, absentes de la fiscalité carbone qui devait augmenter en 2019.

La responsabilité dans le dérèglement climatique n'est partagée équitablement ni entre les pays ni entre les personnes. Une poignée de pays, 10 % exactement (et une poignée de personnes et d'industries au sein de ces pays) sont responsables de 80 % des émissions de gaz à effet de serre dues à l'homme, entraînant un changement climatique qui détruit de plus en plus le bien-être d'une partie considérable de l'humanité dans le monde mais surtout dans les pays en développement. D'autre part, la grande majorité des personnes les plus touchées par le changement climatique (en Afrique et en Asie) vivent par milliards dans des pays qui ne représentent presque rien en termes de responsabilité (l'Afrique tout entière compte pour moins de 5 % des émissions mondiales) mais qui sont extrêmement vulnérables aux conséquences désastreuses du changement climatique (vagues de chaleur, cyclones, inondations, etc.), déclenchées par le style de vie des autres. Les plus responsables sont les moins vulnérables et *vice versa*.

De ce point de vue, la responsabilité des pays de l'Union européenne (qui remplissent pour 21 d'entre eux les critères de développement de l'OCDE) considérés ensemble varie selon le critère retenu. En termes de volumes absolus d'émissions de gaz à effet de serre, l'UE 28 compte en 2018 pour 10 % du total mondial (loin derrière la Chine, avec 27 % et les États-Unis avec 15 %, mais devant l'Inde qui compte pour 7 % du total). En termes d'émissions par habitant, à nouveau en 2018, l'UE 28 fait également bonne figure : chaque Européen émet en moyenne 7 tonnes de CO₂, soit le même volume qu'un Chinois, mais nettement moins qu'un Américain (16 tonnes, la moyenne mondiale s'établissant à environ 5 tonnes). Mais, en responsabilité historique (c'est-à-dire en tenant compte des émissions cumulatives depuis 1870), l'UE se classe deuxième émetteur au monde avec 22 % du total, juste derrière les États-Unis (avec 25 %) et loin devant la Chine (13 %) et plus encore l'Inde (3 %).

Rapportée aux individus et non plus aux pays, la responsabilité des plus riches est tout aussi écrasante. Un rapport d'Oxfam montre ainsi que la moitié la plus pauvre de la population mondiale — environ 3,5 milliards

de personnes — n'est responsable que d'environ 10 % des émissions totales attribuées à la consommation individuelle. Environ 50 % de ces émissions peuvent être attribuées aux 10 % les plus riches du monde, dont l'empreinte carbone moyenne est 11 fois plus élevée que la moitié la plus pauvre de la population et 60 fois plus élevée que celle des 10 % les plus pauvres. L'empreinte moyenne du 1 % des personnes les plus riches du monde pourrait être 175 fois celle des 10 % les plus pauvres. [...]

Dans un pays européen comme le Royaume-Uni, on retrouve cette inégalité de contribution : les ménages du décile de revenu disponible le plus élevé ont des émissions totales moyennes de CO₂ plus de trois fois supérieures à celles des ménages du décile de revenu le plus bas (les émissions liées au transport aérien international du décile de revenu le plus élevé sont plus de dix fois supérieures à celles du décile de revenu inférieur, tandis que les émissions provenant des déplacements en véhicule privé sont environ 7 à 8 fois plus élevées).

On observe également ce phénomène en France : le niveau d'émissions associées à l'usage du véhicule personnel et au logement serait trois fois plus important pour le dixième décile de niveau de vie que pour le premier. En effet, les ménages aisés résident généralement dans les logements les plus grands, possèdent plus d'équipements, conduisent les voitures les plus puissantes et, même si certains d'entre eux utilisent peu ou pas la voiture (parce qu'ils habitent au cœur des villes), nombreux sont ceux qui prennent l'avion, faisant ainsi bondir leur empreinte carbone.

Si le risque environnemental est assurément un horizon collectif et même global, il met indéniablement en jeu l'inégalité sociale et conduit à poser une question matricielle : qui est responsable de quoi, avec quelles conséquences pour qui ? Car, comme ce chapitre a tenté de le montrer au sujet des pays européens, les humains ne sont égaux, face aux crises écologiques, ni en termes de responsabilité ni en termes de vulnérabilité.

**CONCOURS INTERNE NORMAL DE CONTRÔLEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET
DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES**

ANNÉE 2022

ÉPREUVE DE STATISTIQUES

Décembre 2021

(Durée : 3 heures, coefficient :4)

Le sujet comporte 7 pages (y compris celle-ci)

Le présent document comprend 5 exercices indépendants. **Sauf consignes particulières, les résultats seront donnés avec une décimale.**

Le candidat devra être attentif au contenu des questions afin d'y répondre de façon précise.

NOTA :

- 1° Il sera tenu compte dans la notation tant de la présentation des tableaux et graphiques demandés que de la pertinence et de la clarté des commentaires.**
- 2° L'usage de la calculatrice est autorisé.**

Exercice 1 (3,5 points)

À partir des données du tableau 1 :

1. Quel est le PIB par habitant dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) en 2018 (en euros) ?
2. Que signifie le nombre entouré dans le tableau 1 (colonne 2, ligne 2) ? Vous pourrez illustrer votre réponse par une formule.
3.
 - a. Représenter graphiquement le PIB des régions métropolitaines en 2018.
 - b. Donner une note de lecture pour ce graphique.
4.
 - a. Calculer, en milliers d'euros, le PIB de la France métropolitaine hors Île-de-France, ainsi que sa part dans le PIB national (en %).
 - b. Commenter en quelques lignes ces résultats.

Tableau 1 :

PIB et PIB par habitant des régions en 2018

Régions	PIB (en millions d'euros)	Répartition (en %)	PIB par habitant (en euros)
Île-de-France	726 164	30,8	59 387
Auvergne-Rhône-Alpes	272 646	11,5	34 117
Provence-Alpes-Côte d'Azur	166 443	7,1	32 997
Pays de la Loire	117 585	5,0	31 106
Bretagne	98 893	4,2	29 694
Nouvelle-Aquitaine	176 801	7,5	29 569
Occitanie	173 563	7,4	29 487
Grand Est	160 930	6,8	29 091
Centre-Val de Loire	74 286	3,1	28 927
Normandie	95 064	4,0	28 651
Bourgogne-Franche-Comté	78 367	3,3	28 009
Hauts-de-France	166 519	7,1	27 823
Corse	9 443	0,4	27 780
France métropolitaine	2 316 703	98,1	35 763
DROM	43 984	1,9	20 120
France	2 360 687	100,0	35 252

Champ : France.

Source : Insee, comptes régionaux des ménages semi-définitifs, base 2014.

Exercice 2 (5,5 points)

À l'aide du tableau 2, répondre aux questions suivantes :

1. Quel a été le montant de la consommation annuelle de soins et de biens médicaux en 2019 (en milliards d'euros) ?
2. En 2019, à quel montant peut-on estimer le PIB de la France ?
3. a. Calculer le taux d'évolution annuel moyen de la consommation de médicaments de ville, puis des « autres biens médicaux » entre 2010 et 2019.
b. Commenter le résultat en quelques lignes.
4. En prenant comme base 100 l'année 2010, reproduire la série des évolutions de la consommation de soins hospitaliers entre 2015 et 2019.
5. a. Calculer, en %, la répartition des consommations de CSBM en 2010 et 2019.
b. Représenter les résultats de la question 5a sous la forme d'un graphique synthétique et lui donner un titre informatif.
c. Commenter en quelques lignes.

Rappel : le taux d'évolution annuel moyen entre l'année x_1 et l'année x_2 , séparées par n années est :

$$\left(\sqrt[n]{\frac{V_{x_2}}{V_{x_1}}} - 1 \right) * 100$$

Tableau 2 : Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)

en milliards d'euros courants

	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Soins hospitaliers	80,3	90,4	92,3	93,8	94,9	97,1
Soins de ville	44,2	50,6	52,1	53,5	55,0	56,5
Médicaments de ville	33,4	32,7	32,7	32,8	32,6	32,6
Autres biens médicaux ¹	11,9	14,6	15,2	15,5	16,1	16,8
Transports sanitaires	3,7	4,6	4,8	5,0	5,1	5,1
Ensemble	173,5	193,0	197,1	200,5	203,7	208,0
Évolution de l'ensemble par rapport à l'année précédente	2,1	1,4	2,2	1,7	1,6	2,1
CSBM en % du produit intérieur brut (PIB)	8,7	8,8	8,8	8,7	8,6	8,6

1. Optique, orthèses et prothèses externes, véhicules pour handicapés physiques, matériels, aliments, pansements.
Champ : France - Source : Drees, comptes de la santé.

Exercice 3 (3,5 points)

À l'aide du tableau 3 :

1. Quelle est la valeur de l'indice de chiffre d'affaires dans le secteur de l'hôtellerie en avril 2018 ?
2. Représenter à l'aide d'un graphique approprié la série d'indice de chiffres d'affaires entre janvier 2019 et décembre 2020. Commenter ce graphique en quelques lignes.
3. a. Cette série est en base 100 en 2015 : qu'est-ce que cela veut dire ?
Vous pouvez illustrer vos propos à l'aide d'un calcul ou d'une formule.
b. En tenant compte de votre réponse précédente, comparer les valeurs d'avril 2017 et avril 2018.
Commenter brièvement.
4. Il s'agit d'une série brute, en opposition aux séries CVS-CJO (correction des variations saisonnières et des jours ouvrables) : expliquer en quoi les séries CVS-CJO s'interprètent différemment des séries brutes.

Tableau 3 : Indice de chiffre d'affaires - Hôtels et hébergement similaire.

Série mensuelle brute - France - Base 100 en 2015

Mois	Valeur	Mois	Valeur	Mois	Valeur	Mois	Valeur
2015-01	76,55	2016-09	116,39	2018-05	119,06	2020-01	99,77
2015-02	76,83	2016-10	101,58	2018-06	132,49	2020-02	96,5
2015-03	91,93	2016-11	80,08	2018-07	107,91	2020-03	44,71
2015-04	93,64	2016-12	88,28	2018-08	166,81	2020-04	11,95
2015-05	107,75	2017-01	83,33	2018-09	136,49	2020-05	13,25
2015-06	125,11	2017-02	82,28	2018-10	121,74	2020-06	40,82
2015-07	97,5	2017-03	98,59	2018-11	96,77	2020-07	61,29
2015-08	147,98	2017-04	99,09	2018-12	99,91	2020-08	130,66
2015-09	118,62	2017-05	109,74	2019-01	92,48	2020-09	78,28
2015-10	103,56	2017-06	125,16	2019-02	92,87	2020-10	59,95
2015-11	76,19	2017-07	98,94	2019-03	109,16	2020-11	21,82
2015-12	84,34	2017-08	158,03	2019-04	111,13	2020-12	32,3
2016-01	77,76	2017-09	124,33	2019-05	117,43	2021-01	29,8
2016-02	80,54	2017-10	110,65	2019-06	146,44	2021-02	31,76
2016-03	96,47	2017-11	89,72	2019-07	110,4	2021-03	33,78
2016-04	89,53	2017-12	95,31	2019-08	174,78	2021-04	25,96
2016-05	109,06	2018-01	88,46	2019-09	141,26	2021-05	43,87
2016-06	125,92	2018-02	88,18	2019-10	122,03	2021-06	77,87
2016-07	96,54	2018-03	106,19	2019-11	97,58		
2016-08	144,43	2018-04	104,55	2019-12	105,02		

Champ : France - Source : Insee

Exercice 4 (4 points)

1. a. À partir du texte ci-dessous, compléter le tableau 4 figurant en dernière page du sujet **(à détacher)**, sans remplir les cases grisées.
- b. Donner un titre informatif au tableau 4.

La part des femmes parmi les élus locaux progresse, mais reste en dessous de la parité pour la plupart des fonctions exécutives locales. L'alternance obligatoire d'un homme et d'une femme dans la présentation des listes électorales s'applique depuis 2014 aux communes de 1 000 habitants ou plus, entraînant mécaniquement une féminisation des conseils municipaux. Ainsi, la part des femmes parmi les élus municipaux, qui n'était que de 33,0 % après les élections de 2001, s'élève désormais à 42,4 %.

Plus faible, la part des femmes membres des conseils communautaires est passée de 31,4 % en 2014 à 35,0 % au 1^{er} janvier 2021. La proportion de femmes parmi les conseillers départementaux est quant à elle passée de 13,8 % en 2011 à 50,0 % en 2015 et en 2021, conséquence mécanique de l'obligation de présenter des candidatures binominales (homme, femme). S'agissant des effectifs des conseils régionaux, la part des femmes a connu une forte progression aux élections de 2004, où ont été mises en œuvre les dispositions relatives à la parité, imposant une stricte alternance des candidats de chaque sexe sur les listes. Elle est désormais de 48,6 %.

De plus en plus de femmes à la tête d'exécutifs locaux

Pour les fonctions de président et de maire, ces proportions restent plus faibles, même si elles progressent également. Ainsi, en 2021, seuls 19,8 % des maires sont des femmes, après 16,1 % en 2014. La proportion de femmes présidentes de conseils communautaires est encore plus faible, et augmente peu : 11,4 % en 2021, après 8,0 % aux élections de 2014. La féminisation des présidents de conseil départemental s'accélère plus nettement : elle passe à 20,2 %, après avoir presque stagné entre les élections de 2011 (6,1 %) et de 2015 (8,2 %). Celle des présidents de région est la plus forte : plus du tiers des régions (31,6 %) est désormais présidé par une femme alors que ce n'était le cas que de 18,8 % des régions en 2015.

Extrait du Bulletin d'information statistique n° 157 de la DGCL, Xavier Niel, août 2021.

2. Suite aux élections départementales de 2021, on compte 4 056 conseillers départementaux en France. À l'aide du tableau 4, calculer combien il y a de femmes parmi ces élus.
3. De même, en 2021, on compte 506 847 élus municipaux : combien d'entre eux sont des femmes ?
4. Parmi les élus municipaux, tous sexes confondus, 18 % ont moins de 40 ans et 49 % ont entre 40 et 59 ans. Combien sont-ils à avoir 60 ans ou plus ?
5. Commenter les résultats obtenus en quelques lignes.

Exercice 5 (3,5 points)

À l'aide du tableau 5, situé sur la dernière page du sujet (**à détacher**), répondre aux questions suivantes :

1. Quel est, en équivalent temps plein (EQTP), le salaire mensuel moyen des agents de la fonction publique de l'État (FPE) en 2019 ?
2. Donner la définition de la médiane et l'illustrer avec un exemple. Quelle est la principale différence entre la moyenne arithmétique et la médiane ?
3.
 - a. À partir des données 2019, comment peut-on retrouver les salaires nets 2018 ?
 - b. Remplir les cases vides non grisées du tableau 5, indiquant la distribution des salaires mensuels nets en EQTP en 2018 (arrondis à l'euro près).
4. Proposer une note de lecture pour le tableau 5.
5.
 - a. Comment se nomme le ratio $D9/D1$? Que représente-t-il ?
 - b. En 2019, parmi les trois distributions figurant dans le tableau, laquelle vous semble la plus homogène ? Commenter votre réponse en quelques lignes.

Épreuve de statistiques

N° candidat

Intercalaire n°

Tableau 4 :

Complétez ce tableau **pour répondre à l'exercice 4**, question 1 et joindre la feuille entière à votre copie.

Ne pas remplir les cases grisées.

Titre informatif du tableau :

Part des femmes (en %)	Avant-dernières élections	Dernières élections
Élus municipaux		
Maires		
Conseillers communautaires		
Présidents de conseil communautaire		
Conseillers départementaux		
Présidents de conseil départemental		
Conseillers régionaux		
Présidents de région		

Tableau 5 :

Complétez ce tableau **pour répondre à l'exercice 5**, question 3b et joindre la feuille entière à votre copie.

Ne pas calculer les cases grisées.

Distribution des salaires mensuels nets en EQTP en 2019 dans la fonction publique de l'État (FPE)

	Ensemble		2018 (en euros constants)	Femmes		Hommes	
	2019 (en euros)	Évolution 2018-2019 (% en euros constants)		2019 (en euros)	Évolution 2018-2019 (% en euros constants)	2019 (en euros)	Évolution 2018-2019 (% en euros constants)
1 ^{er} décile (D1)	1 548	-0,5		1 490	-0,9	1 666	-0,2
2 ^e décile	1 854	-0,5		1 795	-0,5	1 968	-0,4
3 ^e décile	2 053	-0,3		1 983	-0,5	2 192	0,2
4 ^e décile	2 234	0,1		2 150	-0,1	2 396	0,4
Médiane	2 406	0,0		2 312	0,0	2 599	0,6
6 ^e décile	2 595	0,4		2 470	0,1	2 836	0,7
7 ^e décile	2 845	0,5		2 676	0,4	3 111	0,3
8 ^e décile	3 175	0,0		2 973	0,2	3 468	0,1
9 ^e décile (D9)	3 744	0,0		3 441	-0,1	4 187	-0,1
D9/D1	2,42	0,01 point		2,31	0,02 point	2,51	0,00 point
Moyenne	2 599	-0,1		2 449	-0,1	2 835	0,0

Champ : France, salariés de la fonction publique de l'État en équivalent temps plein (hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public et internes ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

**CONCOURS INTERNE NORMAL DE CONTRÔLEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET
DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES**

ANNÉE 2022

ÉPREUVE DE RÉDACTION ADMINISTRATIVE

Décembre 2021

(Durée : 3 heures, coefficient : 6)

Le sujet comporte 23 pages (y compris celle-ci)

À partir des seuls documents joints, vous rédigerez une note de synthèse, de quatre pages dans laquelle vous ferez, de manière structurée, un état des lieux de la mobilité sociale en France.

	Pages
Document 1 : L'ascenseur social est-il en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale. OCDE - Juin 2018 (5 pages)	3 à 7
Document 2 : Nés sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie France stratégie – Note d'analyse n°68 - Juillet 2018 (8 pages)	8 à 15
Document 3 : Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu Jourdain, A. et Naulin, S. (2011/4). Dans <i>Hériter et Transmettre</i> – Revue IDÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (n°166) - Cairn Info - Extrait p.8 à 11 - (4 pages)	16 à 19
Document 4 : En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable Insee Première n°1739 - Février 2019 (4 pages)	20 à 23

Nota : il sera tenu compte dans la notation de la clarté de la rédaction, de l'orthographe, de la grammaire et de la présentation

L'ascenseur social est-il en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale

DOCUMENT 1

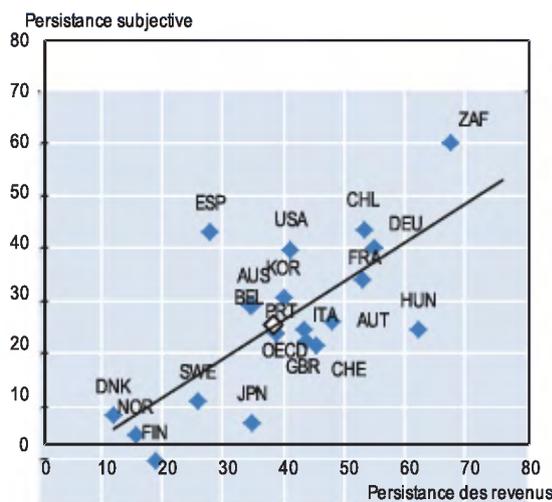
Juin 2018

<http://oe.cd/cope>

Le pessimisme quant aux perspectives de *promotion sociale* s'est accru ces vingt dernières années. Les individus sont de plus en plus nombreux à avoir le sentiment que la réussite des parents joue un rôle prépondérant dans le devenir à l'âge adulte. Ils sont en outre de plus en plus inquiets de ne pas avoir la possibilité d'améliorer leur situation financière au cours de leur vie. Dans le même temps, le risque subjectif de régression sociale augmente dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE.

Ces impressions sont relativement concordantes avec les mesures réelles de la mobilité. Par exemple, les citoyens ont souvent le sentiment d'une plus grande immuabilité entre les générations en matière économique et sociale dans les pays où la réussite économique des enfants est plus étroitement liée aux revenus des parents (graphique 1).

Graphique 1. La mobilité sociale subjective et la mobilité sociale réelle sont étroitement liées



Note : Persistance subjective = proportion de personnes qui pensent qu'il est important d'avoir des parents instruits pour réussir. Persistance des revenus = l'élasticité des revenus entre pères et fils. Plus l'élasticité est élevée, plus la mobilité intergénérationnelle est réduite. Les données sur la persistance subjective correspondent à 2009. Les données sur la persistance des revenus correspondent aux revenus des fils au début des années 2010, par comparaison avec les revenus des pères.

Source : « L'ascenseur social en panne ? », chapitre 1, graphique 1.3.

Qu'est-ce que la mobilité sociale ?

La mobilité sociale recouvre plusieurs dimensions. La *mobilité intergénérationnelle* correspond à l'amélioration ou à la détérioration de la situation économique ou sociale des enfants par rapport à celle de leurs parents. Cela concerne non seulement les revenus ou les salaires, mais aussi le niveau d'études, l'emploi exercé ou l'état de santé. Par

comparaison, la *mobilité intra-générationnelle* détermine dans quelle mesure la situation économique des individus évolue au cours de leur vie.

On peut mesurer la mobilité intergénérationnelle et la mobilité intra-générationnelle en valeur absolue et en valeur relative. La *mobilité sociale absolue* analyse dans quelle mesure la situation socioéconomique s'améliore ou se détériore en niveau. La *mobilité sociale relative* examine la position qu'occupent les individus sur l'échelle sociale, soit en comparant l'échelon où ils se trouvent à celui qu'occupaient leurs parents, soit en analysant l'évolution constatée à différentes étapes de leur existence. Plus les pays se développent, plus les progrès socio-économiques tendent à ralentir en valeur absolue au regard de certaines dimensions clés, comme l'éducation ou la santé. C'est pourquoi la problématique de la mobilité relative gagne en importance dans le débat public, notamment dans les économies plus avancées.

Pourquoi la mobilité sociale est-elle importante ?

Lorsque les ménages modestes n'ont guère de chances de s'élever dans l'échelle sociale et que ceux qui sont au sommet sont presque assurés de conserver leur situation privilégiée, on peut dire que « l'ascenseur social » est en panne. Une telle situation peut avoir des effets dommageables sur le plan économique, social et politique :

- **Une mobilité sociale limitée peut saper les bases de la croissance économique :** en l'absence de mobilité ascendante au bas de l'échelle des revenus, de nombreux talents potentiels sont insuffisamment développés et des opportunités d'investissement rentables restent inexploitées. Faute de mobilité en haut de l'échelle de distribution des revenus, quelques privilégiés peuvent percevoir des rentes au détriment du plus grand nombre, avec à la clé des coûts d'efficacité élevés.
- **Les perspectives de mobilité influent considérablement sur la satisfaction à l'égard de la vie et le bien-être :** les individus qui se hissent plus haut que leurs parents sur l'échelle sociale sont généralement mieux lotis au regard d'un grand nombre de dimensions sociales et du bien-être (participation civique, relations personnelles, bien-être subjectif par exemple) que ceux qui restent bloqués en bas. À l'inverse, des risques plus élevés de régression sociale tendent à réduire la satisfaction à l'égard de la vie en renforçant le sentiment de précarité financière.

- **Les perspectives de mobilité influent également sur la cohésion sociale et la participation démocratique** : il ressort des travaux de recherche que l'impression d'égalité des chances peut réduire la probabilité de conflits sociaux. Des perspectives d'ascension sociale apaisent le mécontentement économique, alors que dans les sociétés où la mobilité est plus limitée le sentiment d'exclusion sociale tend à se développer plus facilement. Le manque d'opportunités de promotion sociale peut réduire la participation démocratique, et les personnes confrontées au risque de régression sociale ou de perte de statut ont généralement moins le sentiment que leur voix compte. Cela est associé dans l'ensemble à un moindre niveau de confiance dans l'État.

Immobilité en haut et en bas de l'échelle – Comment se transmettent les privilèges et les handicaps d'une génération à l'autre

Dans de nombreux pays, les résultats socioéconomiques des individus sont étroitement liés à ceux de leurs parents : la mobilité sociale intergénérationnelle est donc limitée. Pour les familles situées dans le décile inférieur des revenus (c'est-à-dire dans les 10 % de revenus les plus bas), cinq générations en moyenne pourraient être nécessaires pour se hisser au niveau du revenu moyen (graphique 2). Dans les pays nordiques, cela pourrait prendre deux générations seulement, tandis que dans certaines économies émergentes, ce processus pourrait se dérouler sur près de dix générations.

Par ailleurs, la mobilité sociale intergénérationnelle varie d'un groupe de population à l'autre, accentuant du même coup les handicaps dont souffrent déjà les populations défavorisées.

Mobilité ascendante limitée au bas de l'échelle - Les possibilités d'ascension sociale sont restreintes pour les enfants issus de milieux défavorisés. Près d'un tiers des enfants dont le père se situe dans le quartile inférieur des **revenus** ont des revenus comparables à ceux de leur père. Pour les autres, la mobilité ascendante en termes de revenus se limite souvent à la tranche immédiatement supérieure : 40 % d'entre eux restent dans la moitié inférieure de l'échelle des revenus.

Le manque de mobilité au bas de l'échelle ne concerne pas uniquement les revenus mais touche aussi plusieurs autres dimensions clés :

- **Le niveau de formation** évolue très peu d'une génération à l'autre : parmi les personnes dont les parents ont un faible niveau d'instruction (c'est-à-dire qui ne sont pas diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire), 42 % ne terminent pas leurs études secondaires, contre 7 % seulement des personnes dont les parents sont diplômés du supérieur. Parallèlement, seulement 12 % seulement des personnes dont les parents ont un faible niveau d'études décrochent un diplôme supérieur. La mobilité en matière de formation est encore plus limitée dans les pays d'Europe du Sud et

dans la plupart des économies émergentes. Et si la mobilité ascendante des personnes ayant des parents peu instruits s'est améliorée pour les cohortes nées entre 1955 et 1975, elle stagne pour les cohortes nées après 1975.

- Le constat est le même concernant le **type d'emploi occupé** : moins d'un quart des enfants de travailleurs manuels (plombiers, mécaniciens ou agents de maintenance par exemple) deviennent cadres ou travailleurs intellectuels à l'âge adulte.
- De la même manière, les **résultats en matière de santé** se transmettent généralement d'une génération à l'autre dans la plupart des pays de l'OCDE : grandir dans une famille peu fortunée, et avoir des parents en mauvaise santé sont les deux facteurs les plus prédictifs d'une mauvaise santé à l'âge adulte.

Mobilité descendante limitée au sommet de l'échelle

- Les enfants nés dans des familles plus privilégiées ont beaucoup moins de risques de régresser dans l'échelle sociale, car les parents favorisés parviennent généralement à assurer à leurs enfants un bon départ dans la vie :

- La persistance des **revenus** est très élevée au sommet de la distribution des revenus : les enfants dont le père se situe dans le quartile supérieur des revenus ont 40 % de chances de se maintenir dans ce quartile, tandis que 16 % seulement d'entre eux glissent vers le quartile inférieur des revenus en moyenne dans les pays de l'OCDE.
- Par ailleurs, les enfants issus de milieux favorisés ont des **résultats scolaires** largement supérieurs : les personnes dont les parents sont diplômés du supérieur obtiennent presque toujours un diplôme de fin d'études secondaires au minimum, et 63 % sont elles-mêmes diplômées de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, elles ont en moyenne une meilleure maîtrise de l'écrit et des mathématiques (telle que mesurée dans l'évaluation des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC)) que celles dont les parents ont un niveau d'études moins élevé, et notamment que celles dont les parents n'ont pas achevé leurs études secondaires.
- Enfin, on observe aussi une forte persistance au regard du **type d'emploi exercé** : la moitié des enfants dont les parents sont cadres ou travailleurs intellectuels deviennent cadres eux-mêmes.

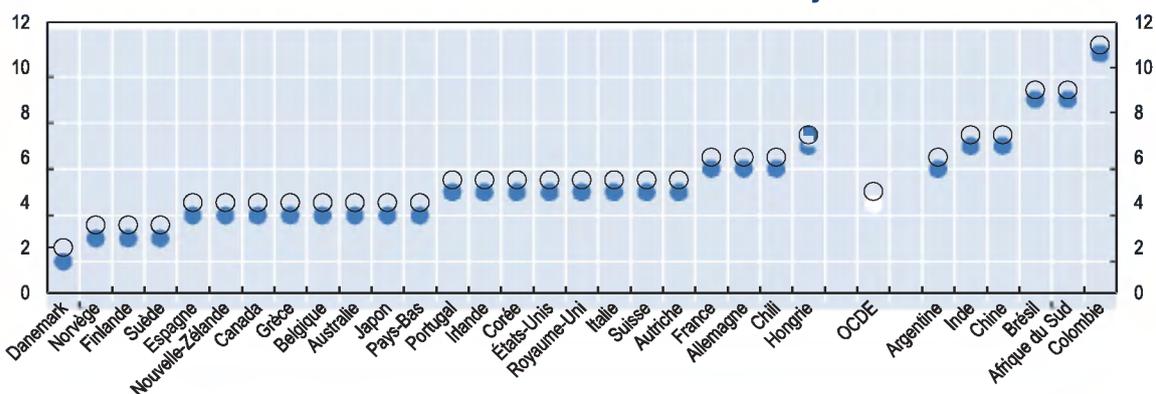
Les privilèges et les handicaps perdurent aussi tout au long de la vie

La mobilité observée tout au long de la vie (c'est-à-dire la mobilité sociale intra-générationnelle) se caractérise par une persistance élevée aux deux extrémités de l'échelle de distribution des revenus. Près de 60 % des personnes qui se situent dans le quintile inférieur (soit les 20 % les plus pauvres) sont encore dans le même quintile après quatre ans. Ce phénomène est encore plus marqué au sommet de l'échelle, puisque 70 % environ des individus se maintiennent dans le quintile supérieur après quatre ans. Si l'on allonge la

période considérée – ce qui, en principe, favorise la mobilité – le résultat constaté n'évolue pas beaucoup : près de 40 % des personnes situées au bas de l'échelle

et de 60 % de celles classées au sommet se maintiennent dans leurs quintiles respectifs après neuf ans.

Graphique 2. Cinq générations pourraient être nécessaires, en moyenne, pour que les descendants de familles modestes se hissent au niveau du revenu moyen



Note : Ces estimations sont fournies à titre illustratif et reposent sur la persistance des revenus (élasticité) entre père et fils, la distribution actuelle des revenus des ménages du décile inférieur, et le revenu moyen, dans l'hypothèse d'élasticités constantes. Une famille modeste est définie comme une famille située dans le premier décile de revenu, ce qui correspond aux 10 % les plus pauvres de la population.

Source : « L'ascenseur social en panne », chapitre 1, graphique 1.5.

La persistance de la situation au regard des revenus s'est accrue dans la plupart des pays de l'OCDE depuis la fin des années 90, et la corrélation avec le niveau d'études s'est renforcée. Les personnes ayant un niveau de formation peu élevé sont désormais exposées à un risque plus grand de se maintenir dans le quintile de revenu inférieur, tandis que le risque de régression a diminué pour les individus très qualifiés.

Le chômage de longue durée est l'un des principaux déterminants de la forte persistance des bas revenus. Par ailleurs, les travailleurs à bas salaires et une grande partie des individus qui vivent dans des ménages nombreux stagnent généralement au bas de l'échelle de distribution des revenus. Souvent, les personnes ne réussissent à sortir de la pauvreté que temporairement, en accédant à des revenus très légèrement supérieurs au seuil de pauvreté. Les personnes qui parviennent à quitter le bas de l'échelle des revenus de manière plus définitive ont souvent trouvé un emploi (mieux rémunéré). Ainsi, la transition d'un emploi temporaire vers un contrat à durée indéterminée peut aider les individus se hisser plus haut dans la distribution des revenus.

L'évolution de la composition de la famille – par exemple à la suite d'une naissance ou d'un divorce – peut aussi conduire une personne à glisser dans le quintile inférieur de la distribution des revenus.

Au milieu de l'échelle se côtoient risques et opportunités Les ménages situés au milieu de la distribution (soit dans les 2^e, 3^e et 4^e quintiles) sont caractérisés par une plus grande mobilité sur l'échelle des revenus. Néanmoins, cela implique non seulement des possibilités d'ascension sociale plus importantes mais aussi un risque plus prononcé de régression, parfois jusqu'au plus bas de l'échelle : sur quatre ans, un ménage de classe moyenne sur sept glisse dans le quintile inférieur de la distribution des revenus.

De surcroît, certains signes mettent en évidence une vulnérabilité croissante des personnes situées dans la

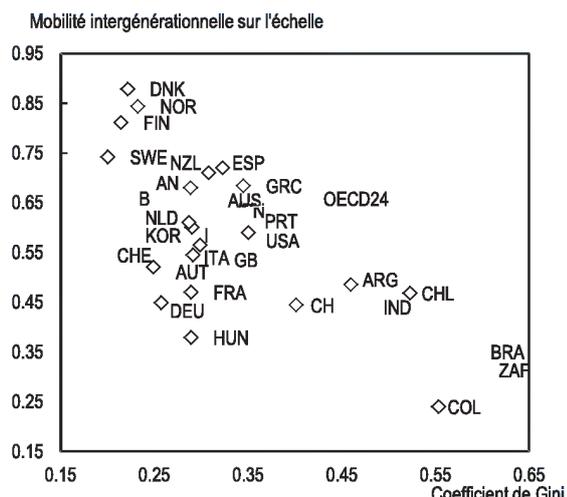
tranche inférieure de la classe moyenne, bien plus marquée que pour les revenus moyens et supérieurs. En moyenne, le risque de régression sur l'échelle des revenus s'est légèrement accru ces vingt dernières années pour la population d'âge actif située dans le 2^e quintile (c'est-à-dire dans les 40 % les plus pauvres mais pas dans les 20 % les plus pauvres). Parallèlement, les personnes de la classe moyenne et de la classe moyenne supérieure (3^e et 4^e quintiles) sont légèrement *moins vulnérables* face au risque de régression qu'à la fin des années 1990.

En outre, les chances d'ascension depuis le milieu de l'échelle des revenus jusqu'au quintile supérieur ont diminué d'une manière générale.

Quelles sont les implications d'une mobilité sociale limitée pour les inégalités ?

Dans un contexte de mobilité sociale limitée, les inégalités de revenu marquées constatées dans de nombreux pays de l'OCDE deviennent moins acceptables sur le plan social. La mobilité intergénérationnelle sur l'échelle des revenus est généralement *plus faible* dans les pays touchés par de fortes inégalités de revenu. Cette corrélation négative est représentée par la courbe dite « de Gatsby le magnifique » (graphique 3, Corak, 2006 ; OCDE, 2008). À l'extrémité gauche de la courbe se situent les pays nordiques, qui conjuguent mobilité élevée sur l'échelle des revenus et inégalités faibles ; à l'extrémité droite, le Chili, d'autres pays latino-américains et quelques économies émergentes sont caractérisés par une faible mobilité et des inégalités très prononcées. Le tableau est toutefois plus nuancé dans certains pays européens : l'Allemagne, l'Autriche, la France et la Hongrie affichent à la fois des inégalités inférieures à la moyenne et une faible mobilité entre générations. Aucun pays ne combine un niveau élevé d'inégalités et une forte mobilité.

Graphique 3. La mobilité entre générations sur l'échelle des revenus est généralement supérieure quand les inégalités de revenu sont moindres



Note : La mobilité intergénérationnelle sur l'échelle des revenus est représentée par 1 moins l'élasticité intergénérationnelle des revenus des pères par rapport à leurs fils. Les coefficients de Gini se réfèrent au milieu des années 1980/début des années 1990. Source : « L'ascenseur social en panne », chapitre 1, graphique 1.13.

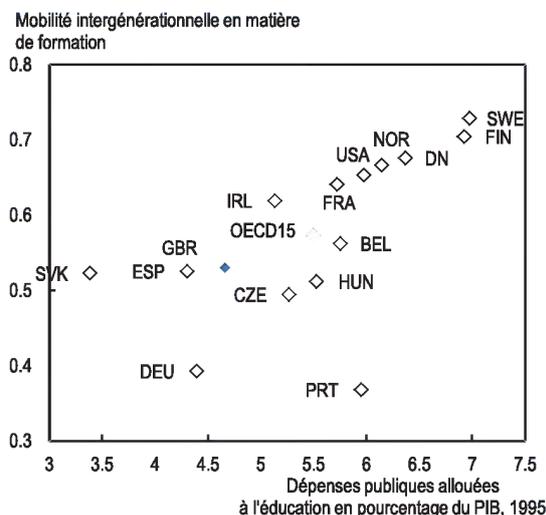
La corrélation négative entre les inégalités et la mobilité intergénérationnelle sur l'échelle des revenus tient, dans une large mesure, à l'influence exercée par les inégalités sur l'accumulation de capital humain. Dans les sociétés plus inégalitaires, les parents aux revenus modestes ont parfois plus de difficulté à investir dans l'éducation et la santé de leurs enfants, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Parallèlement, les parents aisés résident souvent dans des quartiers dotés de bons établissements scolaires, ils sont en mesure de s'acquitter de frais de scolarité élevés, et ils peuvent compter sur leurs réseaux professionnels pour faciliter le passage de leurs enfants des études à la vie active. C'est pourquoi les enfants de familles aisées sont mieux placés pour profiter pleinement du rendement de l'éducation. Ces effets se renforcent au fil des générations: non seulement les enfants de familles modestes sont scolarisés moins longtemps dans les pays où les inégalités de revenu sont prononcées, mais leurs compétences sont aussi inférieures pour un niveau d'éducation donné. L'écart en matière de qualité de l'éducation est donc encore plus marqué que celui induit par les seuls écarts de revenus (Cingano, 2014 ; OCDE, 2015).

Quelles mesures prendre ?

Il n'y a rien d'inéluctable dans la transmission des avantages ou des handicaps socioéconomiques d'une génération à l'autre. Les écarts importants observés entre les pays en matière de mobilité donnent à penser que les pouvoirs publics peuvent agir pour améliorer la mobilité dans nos sociétés et pour protéger les ménages des effets négatifs de chocs sur les revenus. Ainsi, les pays qui ont déjà beaucoup investi dans l'éducation ou la santé affichent généralement une plus grande mobilité dans ces domaines (graphique 4). Pour autant, ce qui compte ce n'est pas seulement le montant des ressources publiques allouées à l'éducation ou à la

santé mais aussi l'utilisation qui en est faite et la manière dont sont ciblées les catégories de population défavorisées. L'action des pouvoirs publics ne doit donc pas se limiter à augmenter les dépenses globales, mais plutôt à mieux cibler les dépenses sur les programmes qui fonctionnent.

Graphique 4. Plus les dépenses d'éducation sont élevées, plus la mobilité entre générations en matière d'éducation est forte



Note : La mobilité intergénérationnelle en matière de formation est mesurée comme étant égale à 1 moins la persistance intergénérationnelle en matière de formation, définie comme le coefficient de régression entre les années d'études des parents et des enfants à 30-55 ans. Source : « L'ascenseur social en panne ? », chapitre 1, graphique 1.14.

Élaborer des politiques publiques propres à assurer l'égalité des chances pour tous les enfants :

- ✓ Réaliser des investissements publics visant à améliorer l'accès aux services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants et leur qualité, ainsi qu'à prévenir l'abandon prématuré de la scolarité
- ✓ Fournir une aide adaptée en matière de santé, notamment pour les enfants issus de milieux socioéconomiques défavorisés
- ✓ Élaborer des politiques familiales favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et responsabilités familiales
- ✓ Mettre en place des systèmes progressifs d'impôts et de prestations qui limitent les inégalités sur le plan du revenu et du patrimoine

Atténuer les conséquences des chocs défavorables :

- ✓ Offrir aux individus une protection adaptée face aux risques de baisse des revenus après la perte d'un emploi, un divorce ou une naissance
- ✓ Conjuguer une aide au revenu adaptée et des politiques actives du marché du travail qui soient efficaces

- ✓ Faciliter la transition entre les études et la vie active, en particulier pour les jeunes défavorisés
- ✓ Adapter les systèmes de sécurité sociale aux nouvelles formes d'emploi

Citations

Le rapport doit être cité comme suit : OCDE (2018), « A broken social elevator? How to promote social mobility », *Synthèse COPE*, www.oecd.org/social-mobility-2018.

Références

Cingano, F. (2014), « Trends in Income Inequality and its Impact on Economic Growth », Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n°163, dx.doi.org/10.1787/5jxrjncwvxv6j-en

Corak, M. (2006), « Do Poor Children Become Poor Adults? Lessons for Public Policy from a Cross Country Comparison of Generational Earnings Mobility », *Research on Economic Inequality*, Vol. 13, *Dynamics of Inequality*, Elsevier Press, pp. 143-188.

OCDE (2015), *Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264235519-fr>,

OCDE (2008), *Croissance et inégalités - Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264044210-fr>

Autres

À compter du 15 juin 2018, de nouveaux indicateurs de l'OCDE sur les inégalités de revenu seront disponibles à l'adresse <http://www.oecd.org/fr/social/donnees-distribution-revenus.htm>.

Quels sentiments ont les citoyens quant aux inégalités et à leur propre position sur l'échelle des revenus ? En 2015, l'OCDE a lancé l'outil en ligne **Comparez votre revenu** (www.compareyourincome.org), qui permet aux utilisateurs de confronter leur propre perception des inégalités de revenu à la réalité. Trois ans après et plus de 2 millions d'utilisateurs plus tard, cet outil a été actualisé pour proposer de nouvelles questions sur la mobilité économique entre les générations. Les utilisateurs sont ainsi invités à comparer leur situation financière à celle de leurs parents au même âge, et à indiquer s'ils pensent que les enfants d'aujourd'hui seront mieux ou moins bien lotis à l'âge adulte que leurs parents sur le plan financier. L'outil en ligne couvre tous les pays de l'OCDE, ainsi que certaines économies émergentes, parmi lesquelles l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, le Costa Rica et l'Inde.

Contact

Stefano Scarpetta – Directeur de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE

✉ stefano.scarpetta@oecd.org

☎ +33 1 45 24 19 88

🐦 [@OECD_Social](https://twitter.com/OECD_Social)

<http://www.oecd.org/fr/social/broken-elevator-how-to-promote-social-mobility-9789264301085-en.htm>

Information sur les données relatives à Israël :

<http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Soutien financier et avertissement

Le présent document a été produit grâce au soutien financier de l'Union européenne.

Les opinions qui sont exprimées dans ce rapport ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position officielle de l'Union européenne.



Co-financé par
l'Union
européenne



FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

Nés sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie

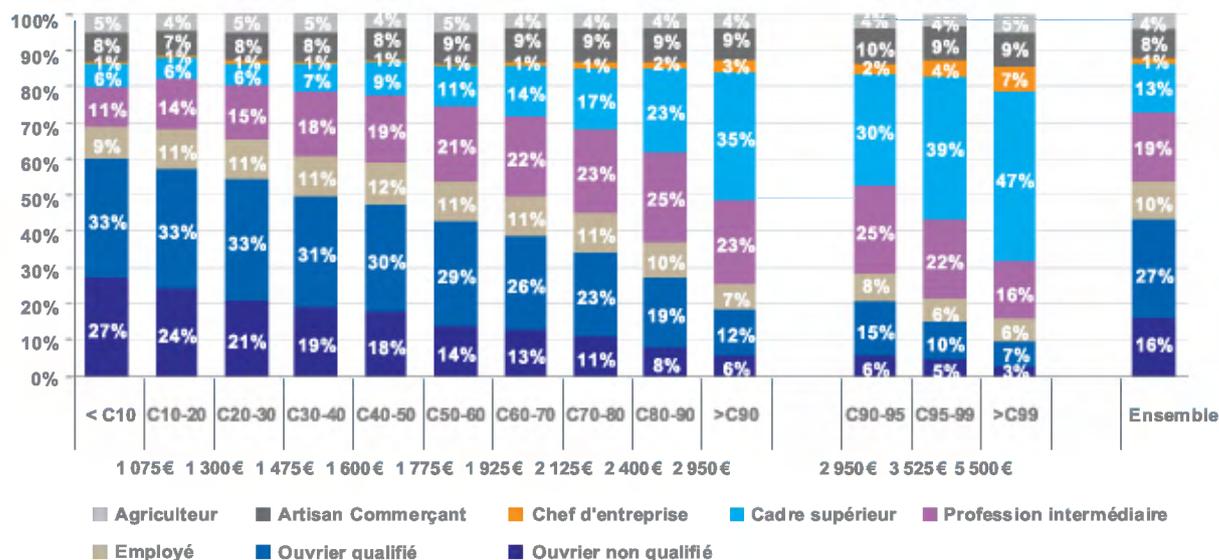
Où en sommes-nous du déterminisme social en France ? Plus précisément, dans quelle mesure l'origine sociale détermine-t-elle le niveau de vie des individus ? La statistique publique a récemment enrichi l'information qu'elle produit pour suivre les trajectoires individuelles, ce qui permet de revisiter cette question classique. Sur la base d'un échantillon de population née en France et âgée de 27 à 44 ans, on étudie ici comment le niveau de vie des personnes varie selon la profession de leur père.

Les résultats surprennent moins par le constat lui-même que par son ampleur : la France, qui par ailleurs parvient à contenir le creusement des inégalités de revenus, accuse des inégalités de chances importantes, notamment aux deux extrémités de la distribution sociale. Un enfant de cadre supérieur a ainsi 4,5 fois plus de chances qu'un enfant d'ouvrier d'appartenir aux 20 % les plus aisés. L'origine sociale a un effet très discriminant sur l'accès à un niveau de vie élevé mais aussi sur le risque de faire partie d'un ménage pauvre.

Quel rôle faut-il alors attribuer à d'autres facteurs comme l'âge, le sexe ou l'ascendance migratoire, si souvent mis en avant ? L'analyse démontre que leurs effets sont finalement faibles, voire négligeables, par rapport au poids de l'origine sociale.

Reste à cerner les canaux par lesquels s'opère cette influence. Le niveau de diplôme se révèle doublement déterminant : il influence directement le niveau de rémunération de l'individu mais aussi celui de son éventuel conjoint, qui appartient bien souvent au même milieu social que lui. L'inégalité des chances en France est d'abord une inégalité des chances éducatives.

Composition des quantiles de niveau de vie selon l'origine sociale des individus



Lecture : 33 % des individus des dix premiers centiles de niveau de vie ont un père ouvrier qualifié.

Champ : individus nés entre 1970 et 1984 et résidant en France métropolitaine, revenus fiscaux déclarés de 2011-2014.

Source : calculs France Stratégie à partir de l'échantillon démographique permanent 2015, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA

**Clément
Dherbécourt**

Département Société
et questions sociales

La Note d'analyse est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

INTRODUCTION

La France fait partie des pays développés les moins inégaux en termes de niveaux de vie, grâce notamment à son système de redistribution socio-fiscal¹. Elle est beaucoup moins bien classée pour l'égalité des chances entre individus d'origine sociale différente, dans le domaine éducatif² comme sur le marché du travail³. La France constitue donc un contre-exemple à la règle générale selon laquelle inégalité de niveau de vie et inégalité des chances dans une société sont liées (« The Great Gatsby curve »).

Si on veut remédier à l'inégalité des chances selon l'origine des individus, il faut comprendre les canaux par lesquels elle opère. De nombreux effets, étudiés dans la littérature économique et sociologique, sont susceptibles d'exercer une influence : écarts d'accès à l'éducation, discriminations sur le marché du travail, degré d'homogamie sociale dans la formation des couples. L'objet de cette

étude est de déterminer de manière synthétique le poids de ces différents effets. La dimension territoriale de l'inégalité des chances fera l'objet d'une prochaine note.

L'inégalité des chances est abordée ici sous l'angle économique, par la mesure du niveau de vie après redistribution, alors que la littérature sur le sujet porte principalement sur la mobilité éducative, sociale et salariale, que ce soit au fil des générations (montée de la part des diplômés, déclassé-concomitant des jeunes diplômés sur l'échelle globale des salaires, etc.) ou en fonction de l'origine sociale (réussite scolaire, niveau de salaire selon qu'on est enfant d'ouvrier ou de cadre mais aussi état de santé ou configuration familiale)⁴. Ces études concluent que l'inégalité des chances en France comme dans les autres pays développés est fortement conditionnée par les écarts de réussite éducative entre milieux sociaux, même si la mobilité a plutôt tendance à augmenter du fait de la massification de l'enseignement.

Encadré – Sources et construction de l'échantillon

Cette étude est conduite sur l'Échantillon démographique permanent (EDP). Il s'agit pour la France de la plus importante et de la plus ancienne base de données de « panel », c'est-à-dire de suivi d'individus au cours du temps. Produite tous les ans par l'Insee depuis 1967, cette base contient de nombreuses informations biographiques concernant tous les individus nés certains mêmes jours de chaque année. L'EDP collationnait au départ les événements d'état civil (naissance, mariage, décès, etc.) ainsi que les bulletins de recensement (lieu de résidence, situation de famille, diplôme, profession, etc.). Il a été enrichi ces dernières années d'autres informations : données de salaires via les déclarations annuelles de données sociales (DADS), données de niveaux de vie via les déclarations fiscales appariées aux fichiers de prestations sociales.

On extrait ici de l'EDP les personnes nées en France métropolitaine un des quatre premiers jours d'octobre entre 1970 et 1984. L'origine sociale est mesurée par la catégorie socioprofessionnelle du père de famille du ménage de l'individu (si la littérature retient rarement la profession des mères, c'est en raison de leur taux important d'inactivité). La profession du père est observée dans le recensement de 1990 pour les individus nés entre 1970 et 1978 et dans celui de 1999 pour ceux nés entre 1979 et 1984.

Les pères retraités sont répartis selon la profession exercée au cours de la vie active ; les pères inactifs de moins de 60 ans sont inclus dans les ouvriers non qualifiés. Pour les individus recensés avec leur mère au sein d'une famille monoparentale (environ 10 % de l'échantillon), l'origine sociale est la catégorie socioprofessionnelle du père figurant dans l'état civil de naissance de l'individu.

Par ailleurs, l'EDP fournit les revenus que les individus concernés ont déclarés au fisc de 2011 à 2014, ainsi que ceux du conjoint le cas échéant, de même que les prestations sociales qu'ils ont reçues et les impôts directs qu'ils ont acquittés (impôt sur le revenu, taxe d'habitation). À l'aide de la configuration familiale déclarée au recensement, on peut calculer le niveau de vie de ces individus (revenu du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation ou équivalents adultes du ménage : la personne de référence du ménage compte pour 1 adulte, les autres individus de plus de 14 ans pour 0,5 et les individus de moins de 14 ans pour 0,3). Au total, on dispose du niveau de vie et de l'origine sociale d'environ 80 000 individus. Dans 85 % des cas, les données de l'EDP permettent aussi d'observer l'ascendance migratoire et le niveau de diplôme (observé à l'âge d'au moins 24 ans, dans le recensement de 1999 pour ceux nés entre 1970 et 1976, dans les enquêtes annuelles de recensement pour les autres). C'est sur ce sous-échantillon que sont réalisées les diverses régressions.

1. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du Programme d'investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données, CASD). Par ailleurs, la base de données a été constituée en collaboration avec Gustave Kenedi, stagiaire à France Stratégie.
2. OCDE (2016), *Résultats du PISA 2015, l'excellence et l'équité dans l'éducation*, décembre ; Godin M. et Hindriks J. (2018), « An international comparison of school systems based on social mobility », *Économie et Statistique*, n° 499, p. 61-78.
3. Corak M. (2006), « Do poor children become poor adults? Lessons from a cross country comparison of generational earnings mobility », *Research on Economic Inequality*, vol. 13, Elsevier Press, Pays-Bas, p. 143-188.
4. Bouchet-Valat M., Peugny C. et Vallet L.-A. (2016), « Inequality of educational returns in France. Changes in the effect of education and social background on occupational careers », in Bernardi F. et Ballarino G. (dir.), *Education, Occupation and Social Origin. A Comparative Analysis of the Transmission of Socio-Economic Inequalities*, Cheltenham, Edward Elgar ; Drees (2017), « Poids à la naissance et origine sociale : qui sont les enfants les plus exposés au surpoids et à l'obésité ? », *Études et Résultats*, décembre ; Peugny C. (2013), *Le destin au berceau : inégalités et reproduction sociale*, Paris, Seuil, collection La République des idées.

En revanche, très peu d'études sont consacrées aux inégalités de revenus selon le milieu d'origine en France⁵. Pendant longtemps, les données manquaient pour traiter cette question en détail. Ce n'est plus le cas : l'ensemble des informations rendues disponibles par la statistique publique a été considérablement enrichi ces dernières années (voir encadré).

Cette note présente des résultats inédits sur les inégalités de niveaux de vie selon l'origine sociale. Parmi ces inégalités, elle distingue, d'une part, l'influence respective de l'origine sociale, de l'âge, du genre et de l'origine migratoire et, d'autre part, les canaux par lesquels transite l'influence de l'origine sociale (niveau de diplôme, homogamie sociale et autres facteurs comme le réseau social).

ORIGINE SOCIALE ET NIVEAU DE VIE

Dans quelle mesure l'origine sociale détermine-t-elle la position d'une personne sur l'échelle des revenus ? Pour répondre à cette question, on analyse les variations de niveau de vie selon la profession du père (voir encadré). On ne se contente pas ici d'une approche purement individuelle des destinées, portant par exemple sur la profession exercée ou le salaire perçu, mais on tient compte du contexte familial dans lequel ces destinées s'inscrivent : revenu d'un conjoint éventuel, présence ou non d'enfants dans le ménage.

Deux approches complémentaires permettent de cerner l'influence de l'origine sociale sur le niveau de vie. La première consiste à décrire la différence des « recrutements » au sein des classes de la société, c'est-à-dire à comparer la composition des ménages modestes en termes d'origine sociale à celle de la classe « moyenne » (niveau de vie intermédiaire) et à celle des ménages aisés et très aisés. La seconde consiste à décrire la différence des « destinées », c'est-à-dire le positionnement respectif des ensembles d'individus de même origine sociale sur cette échelle (ensemble des enfants d'ouvriers, des enfants de cadres supérieurs, etc.).

L'inégalité des niveaux de vie est ici mesurée entre 2011 et 2014 sur la population née entre 1970 et 1984, donc sur une tranche d'âge centrée sur les trentenaires : plus précisé-

ment, les individus de l'échantillon ont entre 27 et 44 ans. Les écarts au sein de cet échantillon apparaissent assez sensibles (tableau 1) : le niveau de vie mensuel des 10 % les plus modestes est inférieur à 1 075 euros, tandis que celui des 10 % plus aisés dépasse 2 950 euros et celui des 1 % les plus aisés excède 5 500 euros. L'homogénéité en âge conduit cependant à une dispersion des niveaux de vie un peu plus faible que celle observée sur l'ensemble de la population.

Par la suite, les résultats sur les écarts de niveau de vie par origine sociale sont présentés pour la génération 1970-1984 dans son ensemble, car aucune différence significative n'est observée à cet égard entre les générations 1970-1974, 1975-1979 et 1980-1984.

Parmi les 10 % les plus modestes, plus de la moitié sont des enfants d'ouvriers ; parmi les 10 % les plus aisés, seulement un sur six

Sur dix individus nés entre 1970 et 1984, quatre sont enfants d'ouvriers (avec un père ouvrier qualifié pour un peu moins des deux tiers et non qualifié pour le reste). Un individu sur dix a un père employé, deux ont un père qui exerçait une profession intermédiaire. Parmi les autres, une moitié compte un père artisan, commerçant ou agriculteur ; l'autre moitié un père cadre supérieur ou exerçant une profession intellectuelle supérieure (professeur, profession libérale, etc.) ou encore, beaucoup plus rarement, chef d'entreprise (voir graphique en première page).

On retrouve peu ou prou cette réalité sociologique moyenne si on concentre le regard sur la population située au milieu de l'échelle des niveaux de vie, c'est-à-dire sur la « classe moyenne », plus exactement sur les personnes dont le niveau de vie est proche de la médiane. En revanche, le diagnostic est tout autre lorsqu'on se déplace en bas ou en haut de la distribution : on touche alors du doigt la réalité de l'« inégalité des chances ».

Les enfants d'agriculteurs et d'artisans/commerçants sont une catégorie neutre du point de vue de la mobilité sociale, puisque leur part est stable sur toute l'échelle des niveaux de vie. En revanche, toutes les autres catégories sociales sont sur- ou sous-représentées aux deux extrémités.

Tableau 1 – Distribution des niveaux de vie mensuels de la génération 1970-1984 et de la population totale

Individus	C10	C20	C30	C40	C50	C60	C70	C80	C90	C95	C99	C90/C10	C99/C50
Échantillon 1970-1984	1 075 €	1 300 €	1 475 €	1 600 €	1 775 €	1 925 €	2 125 €	2 400 €	2 950 €	3 525 €	5 500 €	2,7	3,1
Ensemble de l'échantillon EDP	1 000 €	1 200 €	1 400 €	1 550 €	1 700 €	1 900 €	2 150 €	2 475 €	3 125 €	3 875 €	6 600 €	3,1	3,8

Champ : individus résidant en France métropolitaine, revenus fiscaux déclarés de 2011-2014.

Source : calculs France Stratégie à partir de l'échantillon démographique permanent 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

5. La seule à notre connaissance est le travail de Lefranc, Pistoletti et Trannoy portant sur les années 1979-2000 pour l'ensemble de la population : Lefranc A., Pistoletti N. et Trannoy A. (2004), « Le revenu selon l'origine sociale », *Économie et Statistique*, n° 371, p 39-48.

Les enfants des professions intermédiaires se retrouvent moins souvent en bas et tout en haut de la distribution, et plus souvent dans les classes moyennes et supérieures (de la médiane au 99^e centile). Mais d'un niveau de vie à l'autre, c'est bien la proportion relative d'enfants de catégories populaires ou favorisées qui varie le plus fortement. Par exemple, la part des enfants d'employés est très stable des tranches les plus basses jusqu'à 90 % de la population, mais elle est presque divisée par deux dans les 10 % les plus aisés. La part des enfants d'ouvriers décroît, elle, de manière continue : majoritaire au sein des 10 % les plus modestes, elle tombe progressivement jusqu'à un quart aux alentours du 9^e décile, avant de baisser fortement en haut de l'échelle (un sur six parmi les 10 % les plus aisés, un sur dix parmi les 1 % les plus aisés).

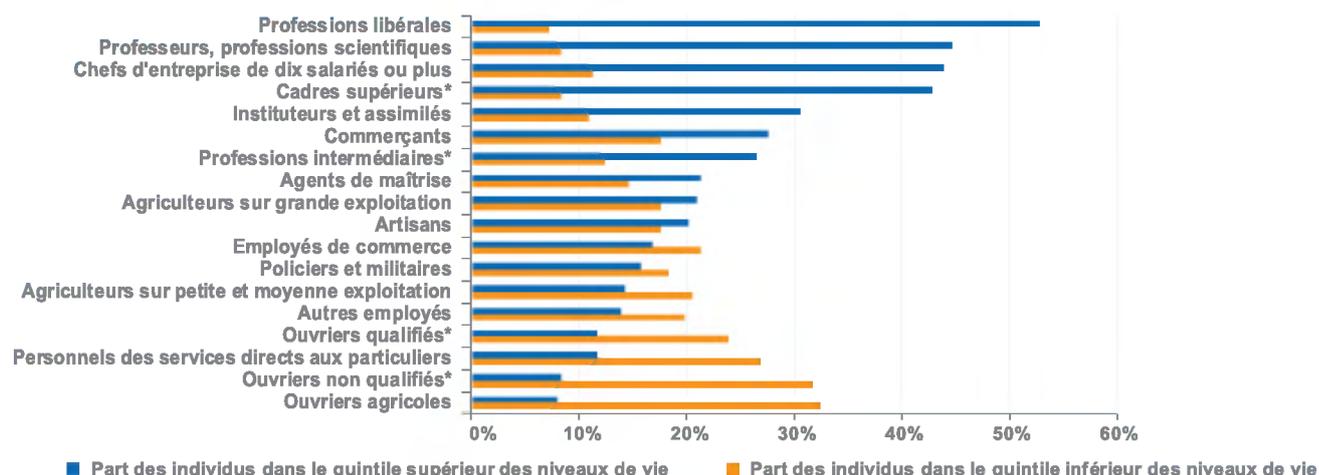
À l'inverse, alors qu'ils pèsent 13 % de la population des trentenaires, les enfants de cadres supérieurs représentent à peine 10 % des personnes dans la moitié inférieure des niveaux de vie. Leur part croît fortement lorsqu'on entre dans la moitié supérieure, jusqu'à 35 % au sein des 10 % les plus aisés et près de 50 % au sein des 1 %. Les enfants ayant un père exerçant une profession libérale (médecin, avocat, etc.) sont particulièrement surreprésentés en haut de l'échelle : ils sont un sur dix parmi les enfants de cadres, mais un sur quatre parmi les enfants de cadres faisant partie des 1 %. De même, alors que seule une personne sur cent compte un père chef d'entreprise, cette proportion est multipliée par quatre parmi les 10 % les plus aisés, et par sept parmi les 1 %⁶.

L'inégalité des chances selon la profession du père

Certaines origines sociales sont donc largement sous- ou surreprésentées aux extrémités de la distribution des niveaux de vie des trentenaires. Pour autant, une origine sociale très « favorisée » ne garantit pas d'atteindre un niveau de vie élevé. À l'inverse, une origine « défavorisée » n'interdit pas l'accès au haut de la distribution. L'origine sociale influe en revanche fortement sur la probabilité qu'ont les individus d'atteindre une position plutôt qu'une autre dans la distribution des niveaux de vie. Ainsi, un enfant de cadre supérieur de cette génération a 4,5 fois plus de chances qu'un enfant d'ouvrier d'appartenir aujourd'hui aux 20 % les plus aisés et près de 20 fois plus de chances d'appartenir aux 1 % les plus aisés.

Les écarts sont encore plus marqués lorsqu'on entre dans le détail des professions⁷ : le graphique 1 présente les probabilités de faire partie des 20 % les plus aisés ou les plus modestes selon la profession du père⁸. On est bien loin d'une situation d'égalité des chances pure, où chacun aurait une chance sur cinq d'appartenir à un groupe ou l'autre, quelle que soit la profession du père. Ceux dont le père exerçait une profession libérale sont de loin les plus favorisés, avec une chance sur deux de faire partie des 20 % les plus aisés, contre une chance sur quatorze d'appartenir aux 20 % les plus modestes. Suivent les enfants de cadres supérieurs et de chefs d'entreprise de plus de 10 salariés, avec deux chances sur cinq de figurer parmi les 20 % les plus aisés, contre une chance sur dix parmi les plus modestes. À l'autre extrémité, on retrouve les enfants d'ouvriers agricoles,

Graphique 1 – Répartition des individus par quintile de niveau de vie, selon leur origine sociale



Champ : individus nés entre 1970 et 1984 et résidant en France métropolitaine, revenus fiscaux déclarés de 2011-2014.

* Catégories agrégées : cadres supérieurs (cadres de la fonction publique, professions de l'information des arts et du spectacle, cadres administratifs et commerciaux, ingénieurs, cadres techniques d'entreprise), professions intermédiaires (professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives d'entreprise, techniciens, professions intermédiaires de la santé et du travail social), ouvriers qualifiés (ouvriers qualifiés de type industriel ou artisanal, ouvriers qualifiés de la manutention, chauffeurs), ouvriers non qualifiés (ouvriers non qualifiés de type industriel ou artisanal, inactifs de moins de 60 ans).
Source : calculs France Stratégie à partir de l'échantillon démographique permanent 2015, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA

6. Voir les résultats détaillés par profession du père sur le site de France Stratégie.

7. La profession du père est observée au plus tard en 1999, elle est donc codée selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de 1982.

8. Les 17 catégories de professions ont été construites en regroupant les professions d'un même groupe socioprofessionnel (PCS à un caractère) dont les chances d'appartenance au premier ou au dernier quintile de niveau de vie sont similaires.



d'ouvriers non qualifiés, de personnels de service aux particuliers (employés de l'hôtellerie-restauration, coiffeurs, concierges, etc.), qui ont environ trois chances sur dix d'appartenir aux 20 % les plus modestes contre seulement une chance sur dix aux 20 % les plus aisés. L'origine sociale a donc un effet plus discriminant sur l'accès à un niveau de vie élevé (écart maximal de 46 points de pourcentage) que sur l'appartenance à un ménage modeste (écart de 26 points). En revanche, les chances d'accès aux extrêmes de la distribution sont comparables pour les enfants d'agriculteurs de grande exploitation, d'artisans, d'agents de maîtrise et d'employés (notamment les enfants de policiers et militaires).

L'inégalité des chances entre deux catégories peut être synthétisée sous forme d'un indicateur appelé *odds ratio*. Pour chaque catégorie, on rapporte la probabilité de faire partie des ménages les plus aisés (quintile supérieur) à la probabilité de faire partie des ménages les plus modestes (quintile inférieur), puis on compare les deux rapports. Le rapport est environ 31 fois plus élevé pour un individu dont le père exerçait une profession libérale que pour un enfant d'ouvrier agricole. L'*odds ratio* est de 12 en moyenne entre un enfant de cadre et un enfant d'ouvrier.

Enfin, l'origine sociale exerce une influence déterminante sur le risque qu'ont les individus d'appartenir à un ménage pauvre, c'est-à-dire dont le niveau de vie se situe au-dessous de 60 % du niveau de vie médian⁹. Environ 9 % des trente-

naires sont sous ce seuil en moyenne entre 2011 et 2014. Les taux de pauvreté des enfants d'agriculteurs, d'employés et d'artisans-commerçants sont proches de cette moyenne, à l'exception des enfants d'employés des services directs aux particuliers dont le taux de pauvreté est un peu plus élevé (11 %). En revanche, ce taux est de 4 % pour les enfants dont le père était cadre supérieur. À l'inverse, le taux de pauvreté des enfants de père ouvrier non qualifié atteint 16 %.

Des écarts selon l'origine sociale plus importants que selon le sexe, l'âge et l'origine migratoire

Que les écarts moyens de niveau de vie entre personnes varient fortement selon la catégorie sociale du père ne signifie pas pour autant que l'origine sociale détermine le niveau de vie des individus. En effet, on observe également une forte diversité de niveau de vie parmi les individus de même origine sociale¹⁰. Et des écarts apparaissent aussi selon d'autres caractéristiques comme le sexe, l'âge ou l'origine migratoire. Dès lors, pour juger de l'importance réelle de l'origine sociale sur le destin d'un individu, on cherche ici à mesurer en même temps l'influence de l'origine sociale et celle des autres variables biographiques (tableau 2). Pour l'ascendance migratoire, on distingue les descendants d'immigrés d'Afrique subsaharienne, du Maghreb, d'Europe, du reste du monde et les individus sans ascendance migratoire directe¹¹. Et on retient sept catégories d'origine sociale¹².

Tableau 2 – Écarts estimés de niveau de vie selon l'âge, le sexe, l'origine migratoire et l'origine sociale

Variables		Niveau de vie mensuel	Rang moyen de niveau de vie (entre 1 et 100)	Probabilité d'appartenance au quintile inférieur (point de %)	Probabilité d'appartenance au quintile supérieur (point de %)
Âge	Moins de 35 ans	-62 €	-0,9	-1	-2
	35-39 ans	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.
	Plus de 40 ans	ns	-0,9	2	1
Sexe	Femme	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.
	Homme	67 €	2,4	-3	1
Origine migratoire	Maghreb	-146 €	-6,3	12	Ref.
	Afrique subsaharienne	-160 €	-5,8	10	-7
	Autres origines	ns	ns	11	ns
	Sans ascendance migratoire	Ref.	Ref.	Ref.	6
	Europe	107 €	4,8	-4	-2
Origine sociale	Père ouvrier non qualifié	-257 €	-10,4	11	-9
	Père ouvrier qualifié	-140 €	-5,8	6	-5
	Père agriculteur	48 €	-1,4	2	2
	Père employé	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.
	Père artisan ou commerçant	133 €	1,7	ns	4
	Père profession intermédiaire	223 €	7,1	-5	10
	Père cadre supérieur	737 €	15,8	-8	24

Champ : individus nés entre 1970 et 1984 et résidant en France métropolitaine, revenus fiscaux déclarés de 2011-2014.

Lecture : à âge, sexe et origine migratoire donnés, un enfant de cadre supérieur a 24 % de chances de plus de faire partie du quintile supérieur de niveau de vie qu'un enfant d'employé.

Note : la catégorie des pères cadres supérieurs inclut les chefs d'entreprise de plus de 10 salariés, voir [les résultats détaillés sur le site de France Stratégie](#).

Source : calculs France Stratégie à partir de l'échantillon démographique permanent 2015, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA

9. Les taux de pauvreté présentés dans l'étude sont des taux quadriennaux calculés sur les années 2011-2014 sur la base de l'ensemble des individus appartenant à l'EDP. Avec cette source, le seuil de pauvreté ressort à 1 000 euros par unité de consommation environ et le taux de pauvreté de l'ensemble de la population à 11 %.
10. Voir à ce sujet Lefranc *et al.* (2004), *op. cit.*
11. L'ascendance migratoire a été construite à partir des données de l'état civil de naissance, contenues dans l'EDP. Ces données permettent d'identifier le lieu de naissance des parents et leur nationalité au moment de la naissance des individus étudiés. La définition retenue ici de l'ascendance migratoire est proche mais ne coïncide pas avec celle retenue usuellement par la statistique publique (avoir au moins un parent né étranger à l'étranger). Sont considérés comme ayant une ascendance migratoire les individus dont le père ou à défaut la mère sont nés à l'étranger et de nationalité étrangère au moment de la naissance de leur enfant. Ainsi, les enfants dont les parents sont nés étrangers à l'étranger mais qui ont obtenu la nationalité française avant la naissance de leur enfant sont – à tort – considérés comme sans ascendance migratoire. En revanche, les enfants des Français rapatriés d'Afrique du Nord sont bien considérés comme sans ascendance migratoire.
12. L'ampleur de l'effet statistique de l'origine sociale à caractéristiques comparables croît avec le nombre de catégories retenues. Les professions des pères ont été rassemblées en sept catégories afin d'obtenir des groupes de taille significative et de ne pas surestimer l'effet de l'origine sociale.

Le niveau de vie médian de la population considérée est proche de 1 800 euros par mois. Mais à sexe, âge et origine migratoire identiques, l'écart moyen de niveau de vie entre un enfant de cadre et un enfant d'ouvrier non qualifié s'élève à 1 000 euros par mois. Par comparaison, l'écart moyen toutes choses égales par ailleurs (en particulier à origine sociale identique) entre une personne sans ascendance migratoire et une personne descendant d'immigré d'Afrique subsaharienne ou du Maghreb est de 150 euros¹³. L'âge des individus a quant à lui peu d'effet sur le niveau de vie moyen : les moins de 35 ans perçoivent 60 euros de moins que les plus de 35 ans. L'écart moyen entre hommes et femmes est lui aussi relativement faible : les hommes ont un niveau de vie, à caractéristiques comparables, supérieur de 70 euros à celui des femmes. Cela provient du fait qu'au sein des couples – qui rassemblent près des trois quarts des individus de l'échantillon – on fait ici l'hypothèse conventionnelle que les revenus des conjoints sont mis en commun. Le revenu d'activité des conjoints des femmes s'avère beaucoup plus élevé que celui des conjointes des hommes, ce qui a pour effet de limiter fortement les écarts de niveau de vie entre sexes.

La prépondérance de l'origine sociale est tout aussi nette sur les chances de faire partie d'un ménage aisé ou modeste. En ce qui concerne les probabilités d'appartenance aux 20 % les plus modestes (moins de 1 300 euros par mois), l'âge et le sexe ont peu d'influence toutes choses égales par ailleurs (ils font varier la probabilité de l'ordre de 3 points). L'origine migratoire joue de façon plus importante, augmentant la probabilité d'environ 10 à 12 points de pourcentage pour les descendants d'immigrés non européens par rapport aux personnes sans ascendance migratoire mais le diminuant de 4 points pour les descendants d'immigrés européens. L'effet de l'origine sociale est double entre enfant de cadre supérieur et enfant d'ouvrier non qualifié.

Pour l'accès aux 20 % les plus aisés (plus de 2 400 euros par mois), l'effet de l'origine sociale est encore plus important, avec une probabilité supérieure de 33 points entre enfant de cadre supérieur et enfant d'ouvrier non qualifié, toutes choses égales par ailleurs. À l'inverse, l'origine migratoire a moins d'influence sur la probabilité d'accès aux 20 % des plus aisés qu'aux 20 % les plus modestes.

Ainsi, l'origine sociale affecte bien fortement en France le niveau de vie des individus et leur probabilité d'appartenir aux extrémités de la distribution, y compris quand on raisonne toutes choses égales par ailleurs. Dès lors, il faut s'interroger sur les canaux par lesquels s'exerce cette influence.

Comment expliquer ces écarts selon l'origine sociale ?

Le niveau de vie d'un individu dépend à la fois de la structure de son ménage (nombre d'enfants, présence d'un conjoint) et de ses revenus. Ces derniers dépendent quant à eux en grande partie du niveau de diplôme atteint par l'individu et son conjoint. La question est donc de savoir dans quelle mesure le poids de l'origine sociale sur le niveau de vie des individus, qu'on vient de mettre en évidence, s'explique en fait par l'influence que cette origine sociale exerce sur les modèles familiaux (type de famille, choix du conjoint) d'une part, sur le niveau de diplôme atteint par les individus d'autre part. Une façon de répondre consiste à mesurer l'influence résiduelle de l'origine sociale sur le niveau de vie lorsqu'on intègre ces caractéristiques supplémentaires.

Des écarts faiblement liés aux structures familiales...

Par construction, le niveau de vie des individus dépend de la structure de leur ménage, notamment du nombre d'enfants à charge. L'analyse statistique¹⁴ montre toutefois que les écarts de niveau de vie entre origines sociales ne sont pas liés aux écarts de structure familiale : la prise en compte du type de ménage¹⁵ ne réduit que de 1 % l'écart de niveau de vie entre enfants d'ouvriers non qualifiés et enfants de cadres supérieurs, à âge, origine migratoire et sexe donnés.

De fait, les structures familiales varient peu en fonction de l'origine sociale. La probabilité d'être en couple entre 30 et 45 ans est proche quels que soient l'origine sociale et le sexe. Tout au plus peut-on relever qu'en moyenne sur cette tranche d'âge les fils et filles d'ouvriers sont un peu plus nombreux que les fils et filles de cadres supérieurs à avoir des enfants (respectivement 69 % et 75 % contre 61 % et 68 %). De même, au sein des ménages avec enfants, le nombre moyen d'enfants varie peu avec l'origine sociale (1,96 pour les enfants d'ouvriers et 1,87 pour les enfants de cadres supérieurs).

... mais beaucoup plus au niveau de diplôme

Les écarts de revenus sont à l'inverse fortement liés aux écarts de niveau de diplôme entre catégories d'origine. Cet effet est mesuré par différence, en estimant l'influence de l'origine sociale à âge, sexe, origine migratoire et structure familiale donnés, avec et sans effet du niveau de diplôme¹⁶ (tableau 3). La prise en compte de ces écarts de diplôme diminue de moitié la part attribuable aux écarts d'origine sociale (voire plus pour la probabilité d'appartenir aux 20 % les plus modestes). Autrement dit, l'influence de

13. Les écarts présentés dans cette note concernent les niveaux de vie, ils peuvent être significativement différents des écarts salariaux présentés dans d'autres publications (voir notamment le rapport de France Stratégie sur *Le coût économique des discriminations*, 2016, sur les écarts de salaire mensuel selon l'ascendance migratoire).

14. Les analyses portent désormais sur la seule année 2014, pour neutraliser les changements de structure de ménage d'une année sur l'autre.

15. Cinq catégories de ménages ont été distinguées : célibataires, familles monoparentales, couples sans enfant, avec un enfant, plus d'un enfant à charge.

16. Sept catégories de diplômes ont été retenues : sans diplôme, CEP, BEPC, CAP/BEP, Bac, diplôme du 1^{er} cycle du supérieur, diplôme du 2^e ou 3^e cycle du supérieur.



Tableau 3 – Contribution du diplôme aux écarts de niveau de vie entre origines sociales, toutes choses égales par ailleurs

Origine sociale	Rang de niveau de vie			Euros mensuels			Probabilité d'appartenance au quintile inférieur			Probabilité d'appartenance au quintile supérieur		
	Sans contrôle du diplôme	En contrôlant du diplôme	Écart lié au diplôme	Sans contrôle du diplôme	En contrôlant du diplôme	Écart lié au diplôme	Sans contrôle du diplôme	En contrôlant du diplôme	Écart lié au diplôme	Sans contrôle du diplôme	En contrôlant du diplôme	Écart lié au diplôme
Père ouvrier non qualifié (1)	-10,3	-4,8	-5,5	-236 €	-107 €	-129 €	11	5	6	-9	-5	-4
Père ouvrier qualifié	-5,6	-2,6	-3	-135 €	-54 €	-81 €	6	3	3	-5	-2	-3
Père agriculteur	-1,7	-2,2	0,5	ns	ns	/	3	4	-1	2	2	0
Père employé	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.
Père artisan ou commerçant	1,6	1	0,6	127 €	92 €	35 €	ns	ns	/	4	4	0
Père profession intermédiaire	6,8	2,1	4,7	211 €	101 €	110 €	-5	-0,5	-4,5	9	4	5
Père cadre supérieur (2)	15,2	6,1	9,1	735 €	436 €	299 €	-8	-0,5	-7,5	23	11	12
Écart (2) - (1)	25,5	10,9	14,6	971 €	543 €	428 €	-19	-5,5	-13,5	32	16	16

Champ : individus nés entre 1970 et 1984 et résidant en France métropolitaine, revenus fiscaux déclarés de 2011-2014.

Note 1 : variables incluses dans la régression : âge, sexe, origine migratoire, structure familiale, voir [les résultats détaillés sur le site de France Stratégie](#).

Note 2 : la catégorie des pères cadres supérieurs inclut les pères chefs d'entreprise de plus de 10 salariés. Les écarts entre origines sociales tiennent compte de la structure du ménage des individus (contrairement au tableau 2).

Source : calculs France Stratégie à partir de l'échantillon démographique permanent 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

l'origine sociale sur le niveau de vie des individus transite pour moitié par l'influence qu'elle exerce sur le niveau de diplôme obtenu.

Le poids de l'homogamie sociale

La part d'influence de l'origine sociale sur le niveau de vie qui demeure au-delà même de son effet sur les parcours scolaires et universitaires peut tenir à des phénomènes d'homogamie sociale dans la formation des couples, puisque près des trois quarts des trentenaires ont un conjoint : le fait que les individus d'origine modeste soient plus souvent en couple avec des personnes de même origine sociale – donc moins diplômées et ayant plus difficilement accès au marché du travail – influe potentiellement sur le revenu total de leur ménage.

Les données mobilisées pour cette étude, bien que ne renseignant pas sur l'origine sociale des conjoints, permettent de capter indirectement ce phénomène d'homogamie, car elles fournissent leurs diplômes¹⁷. Apparaît alors un phénomène connu d'homogamie *éducative* : les diplômés sont en couple avec des diplômés. Mais on constate également qu'à diplôme donné d'un individu, le niveau de diplôme de son conjoint varie significativement avec l'origine sociale (tableau 4). Ainsi, 67 % des conjoints d'enfants d'ouvriers non qualifiés bacheliers sont eux-mêmes bacheliers, alors

que cette proportion est de 89 % pour les conjoints des enfants de cadres supérieurs titulaires du baccalauréat. Chez les non-bacheliers, on observe également un écart de taux de conjoints bacheliers de plus de 20 points en faveur des enfants de cadres supérieurs. Ainsi, l'homogamie *éducative* résulte de l'interaction entre homogamie *sociale* et inégalité des chances : c'est parce que les enfants d'ouvriers se mettent plus souvent en couple entre eux et que les enfants de cadres supérieurs font de même, et parce que la réussite scolaire est moins élevée chez les premiers que les seconds, qu'un enfant d'ouvrier a moins de chances d'être en couple avec un bachelier qu'un enfant de cadre, quand bien même les deux ont atteint le même niveau de diplôme¹⁸.

Dans quelle mesure cet effet d'homogamie explique-t-il les écarts résiduels de niveau de vie selon l'origine sociale ? Pour répondre à cette question, on distingue cette fois les célibataires des individus en couples, pour lesquels on introduit dans l'analyse les écarts de niveaux de diplôme des conjoints (tableau 5). Pour les deux catégories d'individus, on retrouve le résultat présenté précédemment : environ la moitié des écarts de niveau de vie selon l'origine sociale est liée au diplôme. Mais pour les individus en couple, un tiers de l'effet résiduel de l'origine sociale passe par le niveau de diplôme du conjoint.

Tableau 4 – Proportion de bacheliers parmi les conjoints, par origine sociale et niveau de diplôme

Niveau de diplôme	Origine sociale							
	Père ouvrier non qualifié (1)	Père ouvrier qualifié	Père agriculteur	Père employé	Père artisan ou commerçant	Père profession intermédiaire	Père cadre supérieur (2)	Écart (2) - (1)
Bachelier	67 %	70 %	75 %	76 %	75 %	82 %	89 %	22 %
Non-bachelier	36 %	40 %	43 %	45 %	46 %	50 %	59 %	23 %

Champ : individus en couple nés entre 1970 et 1984 et résidant en France métropolitaine, et recensés entre 2011 et 2014. Ces calculs tiennent compte des écarts de taux de sondage selon la taille des communes.

Note : la catégorie des pères cadres supérieurs inclut les pères chefs d'entreprise de plus de 10 salariés.

Source : calculs France Stratégie à partir de l'échantillon démographique permanent 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

17. Plus exactement, les données des enquêtes annuelles de recensement entre 2011 et 2014, qui portent chaque année sur un septième de la population, permettent de retrouver le diplôme de 40 000 conjoints des individus du panel EDP.

18. Il existe peu d'études sur ce point. D'après Bozon et Rault (2012), seulement 1 enfant d'ouvrier sur 10 rencontre son conjoint lors de ses études, contre 1 sur 4 pour les enfants de cadres. Voir Bozon L. et Rault W. (2012), « De la sexualité au couple. L'espace des rencontres amoureuses pendant la jeunesse », *Population*, 2012/3, vol. 67, p. 453-490.

Tableau 5 – Effet diplôme du conjoint et effet résiduel de l'origine sociale sur le rang dans la distribution des niveaux de vie

ÉCART ESTIMÉ	INDIVIDUS EN COUPLE			CÉLIBATAIRES	
	Écart brut	Écart résiduel hors diplôme de l'individu	Écart résiduel hors diplôme de l'individu et du conjoint	Écart brut	Écart résiduel hors diplôme de l'individu
Écart entre enfant de cadre supérieur et enfant d'ouvrier non qualifié, de...	889 €	450 €	335 €	723 €	387 €
... niveau de vie en euros	23	10	6,5	22	9,2
... rang de niveau de vie (de 1 à 100)	27 %	12 %	9 %	22 %	12,4 %
... probabilité d'appartenir au quintile supérieur	-17 %	-6 %	-3 %	-15 %	-8 %
... probabilité d'appartenir au quintile inférieur					

Champ : individus nés entre 1970 et 1984 et résidant en France métropolitaine, revenus fiscaux déclarés de 2011-2014.

Note : variables incluses dans la régression : âge, sexe, origine migratoire, structure familiale et niveau de diplôme. Estimations pour les couples sur 38 000 individus recensés en couple entre 2011 et 2014 pour lesquels on dispose du diplôme du conjoint. La catégorie des pères cadres supérieurs inclut les pères chefs d'entreprise de plus de 10 salariés. Voir [les résultats détaillés sur le site de France Stratégie](#).

Source : calculs France Stratégie à partir de l'échantillon démographique permanent 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

Au final, si on tient compte non seulement du diplôme de l'individu mais aussi du diplôme de son conjoint, un écart demeure entre un enfant de cadre supérieur et un enfant d'ouvrier non qualifié, toutes choses égales par ailleurs. Comment interpréter cet « ultime » effet résiduel, qui ne transite pas par la réussite scolaire et universitaire, que ce soit celle de l'individu ou celle de son conjoint par homogamie sociale ? Il tient peut-être au fait que l'analyse par diplôme est réalisée à un niveau de nomenclature trop

grossier, qui ne permet pas de distinguer les filières précises suivies, qui sont plus ou moins valorisées sur le marché du travail¹⁹. Mais il tient peut-être aussi à la moindre capacité des individus d'origine modeste à valoriser les diplômes qu'ils ont obtenus (influence du réseau social, développement de compétences plus informelles). D'autres dimensions pourraient être prises en compte, comme le patrimoine hérité²⁰, qui est susceptible d'apporter des revenus supplémentaires.

CONCLUSION

Dans les générations qui ont aujourd'hui entre 30 et 45 ans, l'accès à un niveau de vie élevé comme le risque d'être en situation de pauvreté varient fortement selon l'origine sociale. Cet effet s'avère beaucoup plus déterminant que l'origine migratoire, le sexe ou l'âge de l'individu.

Cet effet s'explique largement par l'influence de l'origine sociale sur le niveau de diplôme atteint par les individus : l'inégalité des chances éducatives contribue pour moitié aux écarts de niveau de vie moyen entre enfants d'ouvriers et enfants de cadres et pour moitié également à l'écart de chances entre eux de faire partie des 20 % des ménages les plus aisés.

D'autres effets « hors diplôme » sont à l'œuvre, notamment l'homogamie sociale qui, couplée à l'influence sur la réussite éducative, conduit à ce que les conjoints des enfants d'ouvriers sont significativement moins diplômés que ceux des enfants de cadres. À l'inverse, les écarts de structures familiales (nombre d'enfants, situation maritale) entre classes sociales sont faibles et ne semblent jouer aucun rôle significatif sur les écarts de niveau de vie.

Mots clés : origine sociale, inégalité des chances, niveau de vie, homogamie sociale

19. Voir Peugny C. (2013), *op. cit.*

20. La contribution des écarts de revenu du patrimoine selon l'origine sociale aux écarts de niveau de vie n'a pas pu être mesurée. Dans les sources fiscales, les revenus fiscaux des couples ne peuvent pas être individualisés. Par ailleurs, les écarts de revenu du patrimoine peuvent avoir des causes complexes difficilement interprétables (comportements d'épargne différents, écarts de probabilité de recueillir un héritage ou une donation par l'un ou les deux conjoints). Voir Frémeaux N. et Leturcq M. (2016), « [The individualisation of wealth – Evidence from France](#) », novembre, *working paper* pour une discussion de l'enjeu du patrimoine au sein des couples.

Directeur de la publication : Gilles de Margerie, commissaire général ; directeur de la rédaction : Fabrice Lengart, commissaire général adjoint ; secrétaires de rédaction : Olivier de Broca, Sylvie Chasseloup ; impression : France Stratégie ; dépôt légal : juillet 2018 - N° ISSN 2556-6059 ; contact presse : Jean-Michel Roullé, directeur du service Édition-Communication-Événements, 01 42 75 61 37, jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



@Strategie_Gouv



france-strategie



FranceStrategie

France Stratégie est un organisme d'études et de prospective, d'évaluation des politiques publiques et de propositions placé auprès du Premier ministre. Lieu de débat et de concertation, France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions. Elle donne à ses travaux une perspective européenne et internationale et prend en compte leur dimension territoriale.

HÉRITAGE ET TRANSMISSION DANS LA SOCIOLOGIE DE PIERRE BOURDIEU

Cairn Info - Idées économiques et sociales 2011/4 (N° 166) - (Extrait)

NB : Les références entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Le rôle de l'école dans la reproduction des positions sociales

En 1964, Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron publient *Les Héritiers* [5]. Par ce titre, ils désignent une certaine catégorie d'individus : les étudiants en lettres parisiens qui représentent selon eux l'image idéale-typique de l'apprenti intellectuel dont la réussite scolaire est favorisée par l'origine bourgeoise. C'est donc dans le cadre d'une étude sur l'école que les deux auteurs appréhendent la notion d'héritage, celle-ci s'appliquant aux dispositions culturelles et sociales des individus plutôt qu'à leur patrimoine économique. Cette sociologie de l'école est poursuivie en 1970 dans *La Reproduction* [6] qui se présente comme un ouvrage plus théorique et plus conceptuel que *Les Héritiers*. S'il fallait la résumer en une phrase, la thèse défendue dans ces deux écrits pourrait s'énoncer ainsi : loin de favoriser l'égalité des chances, l'école participe à la reproduction des inégalités sociales et légitime ces inégalités par un discours méritocratique. L'école transmuerait ainsi l'héritage différencié de certaines dispositions culturelles en inégalités sociales et rendrait acceptables ces inégalités en les attribuant au mérite personnel des élèves.

Le privilège culturel des héritiers face à l'école

L'ouvrage *Les Héritiers* s'ouvre sur un certain nombre de résultats statistiques mettant en évidence l'importance de l'origine sociale en matière d'accès aux études supérieures : « Un fils de cadre supérieur a quatre-vingt fois plus de chances d'entrer à l'université qu'un fils de salarié agricole et quarante fois plus qu'un fils d'ouvrier ; ses chances sont encore le double de celles d'un fils de cadre moyen. » [5, p. 12]. Au-delà de ce phénomène d'« élimination », deux autres types d'inégalités scolaires sont étudiées : la « relégation » dans certaines des disciplines les moins prestigieuses et « le retard ou le piétinement », c'est-à-dire le redoublement avant ou pendant les études supérieures. Dans les trois cas, l'origine sociale est le facteur de différenciation le plus déterminant, les enfants issus des classes populaires apparaissant comme les laissés-pour-compte de l'institution scolaire.

Les inégalités sociales face à la réussite scolaire ne tiennent pas tant à des différences de richesse qu'à des différences de culture. Selon Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, un « privilège culturel » caractérise les étudiants issus des classes les plus favorisées (les fameux « héritiers »). Pour l'expliquer, ils introduisent dans *La Reproduction* la notion de « capital culturel ». Ce capital désigne les connaissances en matière de culture et la capacité à apprécier les œuvres issues de la « culture savante » telles que le théâtre, la musique classique, la peinture... Les résultats statistiques révèlent que le capital culturel possédé est d'autant plus important que la classe sociale à laquelle on appartient est plus favorisée. Au travers de leur socialisation familiale, les étudiants issus des catégories favorisées héritent ainsi d'une certaine familiarité avec la culture savante. Le privilège culturel de ces étudiants face à l'école se traduit alors par une proximité entre la culture qu'ils ont acquise au sein de leur milieu social et familial et la culture de l'école, cette dernière valorisant les mêmes œuvres que la culture savante. Inversement, les étudiants issus des catégories les plus défavorisées n'héritent pas, à l'issue de leur socialisation familiale, des compétences culturelles valorisées par l'école. Par conséquent, ils se caractérisent, entre autres, par une moindre maîtrise de la langue scolaire qui, comme l'écrit Pierre Bourdieu, « n'est une langue maternelle que pour les enfants originaires de la classe cultivée » [7, p. 395].

Selon leur catégorie sociale d'appartenance, les étudiants ne disposent donc pas des mêmes ressources pour s'adapter à la culture scolaire. Dans *Les Héritiers*, Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron distinguent trois classes sociales et analysent leurs rapports différenciés à la culture scolaire. Le privilège culturel des catégories sociales favorisées permet aux étudiants qui en sont issus d'entretenir un rapport libre et distancié avec cette culture : « Ainsi la désinvolture ironique, l'élégance précieuse ou l'assurance statutaire qui permet l'aisance ou l'affectation de l'aisance sont presque toujours le fait d'étudiants issus des hautes classes où ces manières jouent le rôle d'un signe d'appartenance à l'élite. » [5, p. 34]. Pour les enfants de paysans, d'ouvriers, d'employés ou de petits commerçants, tous éloignés de la culture de l'élite valorisée par l'école, « l'acquisition de la culture scolaire est acculturation » [5,p.37], c'est-à-dire qu'elle implique une distanciation vis-à-vis de la culture d'origine pour mieux s'imprégner des normes et des valeurs de l'école. Enfin, les classes moyennes se distinguent des classes populaires non pas par leur plus grande facilité à assimiler la culture de l'école mais par leur plus forte volonté de l'acquérir. Une « bonne volonté culturelle », fondée sur une adhésion totale aux valeurs de l'école, est ainsi transmise dans les familles des milieux petit-bourgeois qui cherchent à atteindre la réussite sociale par la réussite scolaire (leurs chances objectives sont faibles mais réelles). Du fait de sa proximité avec la culture de l'élite, la culture de l'école fait l'objet d'une acquisition laborieuse pour les individus qui ne sont pas issus des classes cultivées.

L'HABITUS

Empruntée notamment à Aristote et à Saint Thomas d'Aquin, la notion d'habitus occupe une place centrale dans la sociologie de Pierre Bourdieu. Celui-ci en a donné de multiples définitions. La plus célèbre se trouve dans *Le Sens pratique* [2] où les habitus sont décrits comme des « systèmes de *dispositions* durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes. » (p.88) Les habitus relèvent de schèmes de perception (manières de percevoir le monde), d'appréciation (manières de le juger) et d'action (manières de s'y comporter) hérités puis mis en œuvre par les individus. L'habitus comporte deux dimensions. D'une part, il est « intériorisation de l'extériorité » : par le biais de la socialisation – primaire, pendant l'enfance, puis secondaire, à l'âge adulte –, il permet « l'intériorisation des structures du monde social » [10, p. 155], autrement dit l'intériorisation des limites au sein desquelles il est possible d'agir. D'autre part et simultanément, l'habitus permet une « extériorisation de l'intériorité » en raison de son rôle de « structure structurante » génératrice de pratiques. L'habitus permet en effet aux individus, dans une situation donnée, de produire le comportement correspondant à ce qui est attendu d'eux par le contexte social (c'est-à-dire d'accorder leurs structures subjectives aux structures objectives du monde social) sans avoir forcément à y réfléchir, puisqu'ils ont auparavant intériorisé l'extériorité du monde social.

Les habitus varient selon les conditions d'existence et la trajectoire sociale de chacun. Dans la mesure où les conditions d'existence sont communes à tout un ensemble de personnes placées dans la même situation socioéconomique, ces personnes partagent pour partie le même habitus. Cela autorise Pierre Bourdieu à parler d'habitus de classe (habitus ouvrier ou habitus bourgeois par exemple). Cependant, comme chaque personne a une trajectoire individuelle propre et occupe une position particulière au sein de sa classe, l'habitus comporte aussi une dimension individuelle qui fait que chaque habitus particulier est envisagé comme une variante d'un habitus collectif.

La notion d'habitus, introduite dans *La Reproduction* (les auteurs parlaient d'« habitudes culturelles » dans *Les Héritiers*), permet de théoriser le rapport entre héritage culturel et réussite scolaire. L'habitus que tend à inculquer l'école est plus ou moins proche de l'habitus qui a été inculqué par la famille au sein du milieu social, c'est-à-dire l'habitus de classe qui se caractérise par des schèmes de perception et d'appréciation communs à une classe sociale. Plus l'écart entre ces deux types d'habitus est grand, moins les chances de réussite scolaire sont importantes. Par conséquent, les membres des classes populaires, par anticipation et du fait de leur habitus de classe, tendent à s'auto-éliminer de l'enseignement secondaire ou supérieur en considérant que les études ne sont pas faites pour eux. Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron montrent d'ailleurs que les inégalités entre les classes sont davantage le fait de cette auto-élimination que de l'échec scolaire. Tout se passe donc comme si les catégories les plus défavorisées avaient intériorisé dans leur

habitus les probabilités objectivement faibles qu'elles ont d'accéder aux études supérieures et qu'elles ajustaient leur comportement à leurs chances objectives de réussite. Pierre Bourdieu qualifie par la suite d'*amor fati* ou « amour du destin social » cet « ajustement inconscient aux probabilités associées à une structure objective de domination » [8, p. 58]. À travers la formation d'un habitus, se jouent ainsi l'héritage de dispositions mais aussi celui d'une propension plus ou moins grande à l'ambition scolaire et sociale.

La transformation de l'héritage culturel en mérite scolaire

Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron remettent en question la croyance méritocratique républicaine selon laquelle l'école favoriserait l'égalité des chances et la disparition des privilèges liés à l'héritage familial. Selon eux, le postulat d'une égalité formelle entre les élèves rend l'institution scolaire inattentive aux inégalités réelles. L'école traite en effet tous les élèves comme égaux face à la culture alors qu'ils sont inégaux de fait : elle manifeste ainsi une « indifférence aux différences » [6, p. 220]. Le problème est qu'en refusant d'établir un lien entre l'origine sociale des élèves et leur niveau de capital culturel, l'école renforce la sélection différentielle par la classe sociale. Par exemple, lors d'un concours ou d'un examen, les épreuves et les critères sont les mêmes pour tous les candidats : en apparence, le concours ou l'examen donne à tous des chances égales, mais en réalité les étudiants les plus proches de la culture scolaire de par leur habitus de classe sont privilégiés par rapport aux autres. En particulier, puisque leur langage est plus proche du langage scolaire, ces étudiants n'ont que peu d'efforts à fournir relativement aux autres pour satisfaire aux critères du concours ou de l'examen.

En souhaitant évaluer tous les étudiants sur un pied d'égalité, l'école appréhende les différences sociales comme des différences purement scolaires et transforme donc une hiérarchie sociale en classement scolaire. Cette attitude d'ignorance de la part de l'école et son effet de renforcement des inégalités peuvent être résumés ainsi : « Pour que soient favorisés les plus favorisés et défavorisés les plus défavorisés, il faut et il suffit que l'école ignore dans le contenu de l'enseignement transmis, dans les méthodes et les techniques de transmission et dans les critères de jugement, les inégalités culturelles entre les enfants des différentes classes sociales. » [10, p. 336].

Pour justifier les inégalités scolaires obtenues, l'école les rapporte à des inégalités de compétences naturelles. Elle entretient ainsi une « idéologie du don », une « idéologie charismatique », qui fait passer les aptitudes à la réussite scolaire pour des dispositions innées, alors que Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron montrent qu'elles sont culturelles, donc acquises au sein d'un milieu social et familial. Dans *La Reproduction*, les auteurs analysent par exemple le reproche adressé à certains élèves d'être « trop scolaires », reproche paradoxal venant de l'institution scolaire elle-même. Formulé comme un jugement sur une attitude personnelle naturelle, ce reproche sanctionne en réalité une différence sociale puisqu'il s'agit d'une caractéristique propre aux petits-bourgeois qui n'ont pas acquis dans leur milieu familial la culture savante valorisée par l'école et qui sont obligés de faire des efforts visibles pour réussir. L'idéologie du don, qui repose sur la dénégation de l'effet de l'héritage culturel, permet finalement à l'institution scolaire de légitimer le classement qu'elle établit entre élèves en lui donnant un fondement méritocratique. Sous l'apparence de l'égalité des chances, l'école transforme ainsi l'héritage social en mérite scolaire.

La légitimation de la reproduction sociale par l'école

L'idéologie du don diffusée par l'école permet de légitimer la position sociale occupée à la sortie de la scolarité. Cette position sociale est définie par les titres scolaires puisque dans les sociétés contemporaines la hiérarchie sociale se calque en grande partie sur la hiérarchie scolaire. Dès lors, le discours méritocratique permet à l'école de légitimer non seulement la hiérarchie scolaire mais aussi la hiérarchie sociale qui en est issue. L'école manifeste ainsi un pouvoir d'ordonnement et de consécration.

Pour Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, l'école se présente avant tout comme une instance de reproduction sociale : les inégalités sociales transformées en inégalités scolaires redeviennent ensuite des inégalités sociales à la sortie du système scolaire. L'école apparaît finalement comme une « boîte noire » qui transforme une hiérarchie sociale non légitime – car reposant sur l'héritage familial – en une hiérarchie sociale relativement identique mais légitimée par les titres scolaires qui sont censés être attribués en fonction de mérites personnels. L'idéologie charismatique du don est encore une fois au cœur de cette opération de légitimation de la reproduction sociale, puisqu'à travers elle, l'héritage social est oublié et la reproduction sociale n'est pas perçue comme telle. L'école contribue en définitive à reproduire l'état des rapports de force entre classes sociales tout en dissimulant l'existence de ces rapports de force : elle fait preuve de « violence symbolique » vis-à-vis des dominés comme des dominants.

En réalité, la reproduction opérée par l'école ne reflète pas exactement l'état antérieur de la distribution des positions sociales. Tout d'abord, des « destins d'exception » témoignent d'une réelle possibilité de mobilité sociale : certains individus dilapident leur héritage culturel tandis que d'autres mettent tout en œuvre pour le faire fructifier et sortir d'une condition défavorisée. Surtout, le système scolaire dispose d'une autonomie relative mais réelle par rapport à l'élite et sa culture qui lui permet notamment de définir ses propres critères de classement. La distance, petite mais réelle, entre la culture scolaire et la culture de l'élite autorise alors un relatif brouillage entre hiérarchie sociale et hiérarchie scolaire. Ce brouillage permet à l'école de revendiquer une autonomie totale vis-à-vis de la structure sociale, alors qu'il n'est en réalité pas propre à remettre en cause les écarts culturels entre catégories sociales.

Dans les sociétés contemporaines, l'école se présente donc comme l'instance centrale qui fait jouer un rôle primordial, dans l'acquisition d'une position sociale spécifique, à l'héritage familial de dispositions culturelles. Reste maintenant à rendre compte des différences en termes de dispositions culturelles héritées selon la classe sociale d'origine. À travers la notion d'habitus, la sociologie bourdieusienne se donne pour ambition d'expliquer de façon fine comment se réalise leur transmission.

Bibliographie

- [1] BOURDIEU P., « À propos de la famille comme catégorie réalisée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 100, 1993, p. 32 à 36.
- [2] BOURDIEU P., *Le Sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.
- [3] BOURDIEU P., *Le Bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Le Seuil, 2002.
- [4] BOURDIEU P., « Stratégies de reproduction et modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 105, 1994, p. 3 à 12.
- [5] BOURDIEU P., PASSERON J.-C., *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Minuit, 1964.
- [6] BOURDIEU P., PASSERON J.-C., *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit, 1970.
- [7] BOURDIEU P., « La transmission de l'héritage culturel », in Darras, *Le Partage des bénéfices. Expansion et inégalités en France*, Paris, Minuit, 1996.
- [8] BOURDIEU P., *La Domination masculine*, Paris, Le Seuil, 1998.
- [9] JOURDAIN A., NAULIN S., *La Théorie de Pierre Bourdieu et ses Usages sociologiques*, Paris, Armand Colin, 2011.
- [10] BOURDIEU P., « L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture », *Revue française de sociologie*, vol. VII, 1966, p. 325 à 347.
- [11] BOURDIEU P., « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, 1979, p. 3 à 6.
- [12] BOURDIEU P., *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979.
- [13] BOURDIEU P., « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, 1980, p. 2 à 3.
- [14] BOURDIEU P., « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 24, 1978, p. 2 à 22.
- [15] BOURDIEU P. (dir.), « Les contradictions de l'héritage », in *La Misère du monde*, Paris, Le Seuil, 1993, p. 711 à 718.



N° 1739

Février 2019

En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable

En 2015, 65 % des hommes âgés de 35 à 59 ans relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père, une proportion quasi stable depuis quarante ans. 28 % des hommes occupent une position sociale plus élevée que celle de leur père et 15 % une position inférieure. Les trajectoires ascendantes comme descendantes sont plus fréquentes qu'en 1977 (respectivement 24 % et 7 %).

En 2015, 71 % des femmes âgées de 35 à 59 ans relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur mère, soit 12 points de plus qu'en 1977. 40 % des femmes occupent une position sociale plus élevée que celle de leur mère et 12 % une position plus basse. Leurs trajectoires sont donc globalement plus favorables que celles des hommes comparés à leur père. Cependant, si les femmes occupent fréquemment une position sociale plus élevée que leur mère, cela n'est toujours pas le cas par rapport à leur père : 25 % des femmes ont connu une trajectoire descendante par rapport à leur père et 22 % un parcours ascendant.

Marc Collet et Émilie Pénicaut, division Études sociales, Insee

En 2015, 65 % des hommes français âgés de 35 à 59 ans, actifs occupés ou anciens actifs occupés, relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle (*définitions*) différente de celle de leur père (*figure 1*). Durant les quatre dernières décennies, ce taux de mobilité sociale intergénérationnelle est resté globalement stable : après avoir légèrement augmenté entre 1977 et 1993 (+3 points, de 64 % à 67 %), il a ensuite diminué de manière modérée (-2 points) pour s'établir en 2015 quasiment au niveau de 1977.

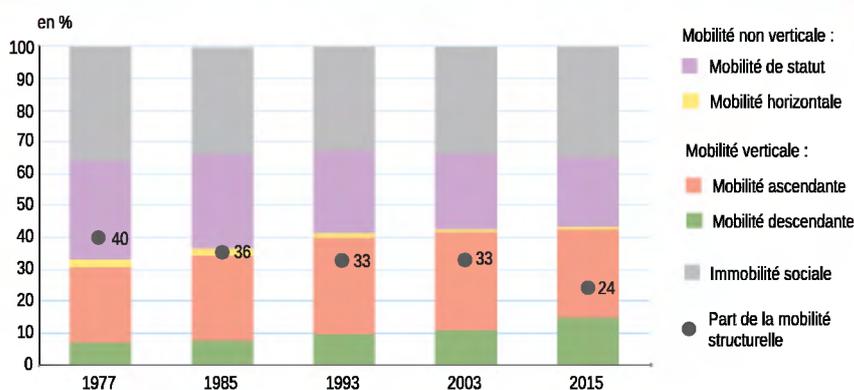
La mobilité sociale des hommes est de moins en moins liée à l'évolution de la structure des emplois

Une partie de la mobilité sociale masculine observée en 2015 résulte directement de l'évolution de la structure des emplois entre les générations d'hommes nés entre 1955 et 1980 et celles de leur père. Cette mobilité dite « structurelle » (*définitions*) reflète les profonds changements de la société française depuis la fin des Trente Glorieuses : poursuite du déclin de l'emploi agricole, baisse de l'emploi industriel,

salarisation et tertiarisation croissantes de l'économie se sont traduites par une baisse du nombre de travailleurs indépendants et d'ouvriers, au profit des emplois de cadres et professions intermédiaires. En 2015, 24 % de la mobilité sociale masculine observée correspond à de la mobilité « structurelle ».

Depuis la fin des années 1970, la structure des emplois des hommes est de plus en plus proche de celle de leurs pères. La part de la mobilité « structurelle » s'est ainsi nettement réduite (elle était de 40 % en 1977) et les mouvements qui n'y sont pas liés ont donc fortement augmenté au cours des quatre dernières décennies.

1 Décomposition de la mobilité sociale observée des hommes par rapport à leur père



Lecture : en 2015, 65 % des hommes français âgés de 35 à 59 ans, actifs ayant un emploi ou anciens actifs occupés, relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père. 24 % de cette mobilité sociale observée est lié à l'évolution structurelle des emplois entre la génération des hommes et celle de leur père. Par rapport à leur père, 28 % des hommes ont connu une trajectoire de mobilité ascendante et 15 % une trajectoire de mobilité descendante. Champ : France métropolitaine, hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

2 Destinées sociales des hommes selon l'origine sociale de leur père en 2015

en %

Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle des fils						Ensemble
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	
Agriculteurs exploitants	26,7	7,9	8,5	20,4	27,4	9,1	100,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,9	20,6	23,1	23,8	23,6	7,9	100,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,2	7,9	49,0	25,4	13,7	3,8	100,0
Professions intermédiaires	0,6	7,8	26,5	31,1	26,2	7,7	100,0
Employés et ouvriers qualifiés	0,6	7,2	12,7	26,8	42,6	10,1	100,0
Employés et ouvriers non qualifiés	0,6	6,5	8,3	18,7	43,9	22,1	100,0
Ensemble	2,8	9,1	20,4	25,3	32,4	10,1	100,0

Mobilité non verticale :

■ Mobilité de statut

■ Mobilité horizontale

Mobilité verticale :

■ Mobilité ascendante

■ Mobilité descendante

■ Immobilité sociale

Lecture : en 2015, 27 % des fils d'agriculteurs exploitants exercent eux-mêmes cette profession, 9 % sont cadres et 27 % sont devenus employés ou ouvriers qualifiés.

Champ : France métropolitaine, hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquête Formation et qualification professionnelle 2014-2015.

28 % des hommes occupent en 2015 une position sociale plus élevée que celle de leur père

En 2015, 43 % des hommes ont connu une mobilité sociale verticale (ascendante ou descendante, entre catégories socioprofessionnelles de salariés) et 23 % une mobilité non verticale (de statut, entre catégories non salariées et salariées, ou horizontale, entre catégories non salariées ; *définitions*). Au cours des quatre dernières décennies, la mobilité non verticale des hommes a fortement baissé à la suite de la forte décroissance de l'emploi non-salarié. *A contrario*, leur mobilité verticale s'est renforcée : elle était de 31 % en 1977.

Les mouvements ascendants sont majoritaires au sein de la mobilité verticale [Vallet, 2014]. Entre 1977 et 2003, les hommes âgés de 35 à 59 ans ayant connu une ascension sociale par rapport à leur père étaient environ 3 fois plus nombreux que ceux dont la trajectoire a été descendante. Cette prédominance des mouvements ascendants s'est cependant réduite depuis : en 2015, ils ne sont plus que 1,8 fois plus nombreux que les descendants.

Depuis 40 ans, mobilités ascendante et descendante ont en effet évolué différemment. En hausse de plus en plus modérée de 1977 à 2003, la mobilité ascendante a ensuite diminué : en 2015, 28 % des hommes occupent une position sociale plus élevée que celle de leur père, contre 24 % en 1977 mais 31 % en 2003. La mobilité descendante a, elle, progressé de plus en plus : en 2015, elle concerne 15 % des hommes, soit deux fois plus qu'en 1977 (7 %).

Ascendants ou descendants, les trajets de mobilité masculine sont courts

Les mobilités des hommes s'effectuent le plus souvent entre catégories socialement « proches » [Dupays, 2006 ; Merlié, 2013]. C'est le cas pour les mouvements ascendants : en 2015, 44 % des fils d'employés ou d'ouvriers non qualifiés sont devenus employés ou ouvriers qualifiés, mais seuls 19 % exercent une profession intermédiaire et 8 % sont cadres (*figure 2*). Pour leur part, 27 % des fils d'employés ou d'ouvriers qualifiés

exercent une profession intermédiaire, mais seulement 13 % sont cadres.

Les mouvements descendants sont également courts : par exemple, 25 % des fils de cadres exercent une profession intermédiaire, mais seulement 4 % sont employés ou ouvriers non qualifiés. Les hommes dont le père occupait une position sociale basse sont davantage concernés par des trajectoires ascendantes que descendantes. Par exemple, 40 % des fils d'employés ou d'ouvriers qualifiés ont connu une mobilité ascendante et 10 % une mobilité descendante, contre respectivement 27 % et 34 % des hommes dont le père exerçait une profession intermédiaire.

La mobilité sociale des femmes par rapport à leur mère progresse de 12 points en 40 ans

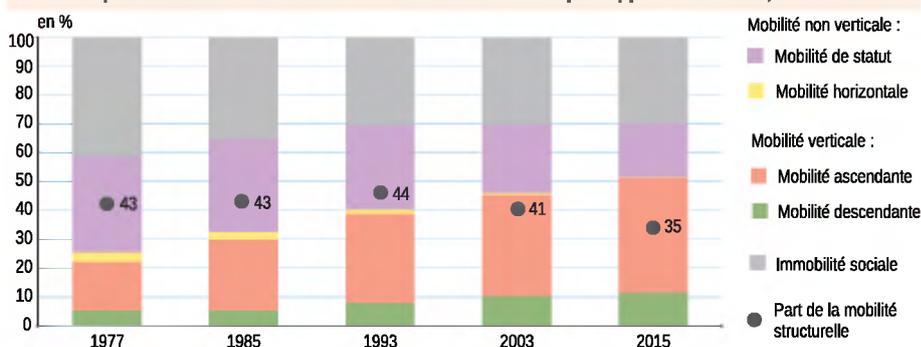
Hormis quelques études [Peugny, 2014 ; Vallet, 2014 ; Razafindranovona, 2017], les analyses de la mobilité sociale ne portent que sur les hommes. Le faible taux d'activité des femmes et les caractéristiques de leurs emplois ont en effet longtemps rendu difficile la comparaison de leur position professionnelle, avec celle de l'un ou l'autre de leur parent. Au cours des dernières décennies, les comportements d'activité des femmes se sont cependant rapprochés de ceux des hommes. Il

est désormais possible de s'intéresser à leur mobilité sociale, en comparant leur catégorie socioprofessionnelle à celle de leur mère, même si la moindre participation au marché du travail de ces dernières limite le champ d'analyse (*sources*).

En 2015, 71 % des femmes françaises de 35 à 59 ans, actives occupées ou anciennes actives occupées, appartiennent à une autre catégorie socioprofessionnelle que celle de leur mère, encore en emploi ou l'ayant été (*figure 3*). En 40 ans, ce taux de mobilité sociale féminine a connu une forte hausse de 12 points, concentrée entre la fin des années 1970 et le début des années 1990. Inférieur de 5 points à celui des hommes par rapport à leur père en 1977, il le dépasse de 6 points en 2015.

Une partie de la mobilité sociale des femmes par rapport à leur mère est directement liée à l'évolution intergénérationnelle de leurs professions. Stable autour de 43 % entre 1977 et 1993, la part de cette mobilité dite « structurelle » a ensuite diminué de 8 points pour atteindre 35 % en 2015. Cette baisse plus modérée que celle observée pour les hommes montre que la structure des emplois féminins s'est davantage modifiée ces quarante dernières années que celle des emplois masculins.

3 Décomposition de la mobilité sociale observée des femmes par rapport à leur mère, de 1977 à 2015



Lecture : en 2015, 71 % des femmes françaises âgées de 35 à 59 ans, actives ayant un emploi ou anciennes actives occupées, relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur mère. 35 % de cette mobilité sociale observée est lié à l'évolution structurelle des emplois entre la génération des femmes et celle de leur mère. Par rapport à leur mère, 40 % des femmes ont connu une trajectoire de mobilité ascendante et 12 % une trajectoire de mobilité descendante.

Champ : France métropolitaine, femmes françaises actives occupées ou anciennes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

4 Destinées sociales des femmes selon l'origine sociale de leur mère en 2015

en %

Catégorie socioprofessionnelle de la mère	Catégorie socioprofessionnelle des filles						Ensemble
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	
Agriculteurs exploitants	8,0	3,0	11,2	19,1	33,2	25,5	100,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1,3	10,1	15,4	28,0	27,9	17,3	100,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,3	4,6	41,7	31,6	11,6	10,2	100,0
Professions intermédiaires	0,1	3,9	29,0	37,7	19,0	10,4	100,0
Employés et ouvriers qualifiés	0,6	4,1	14,9	30,2	32,9	17,4	100,0
Employés et ouvriers non qualifiés	0,9	3,7	7,5	22,4	34,1	31,4	100,0
Ensemble	1,3	4,4	15,2	27,5	30,0	21,6	100,0

Mobilité non verticale : Mobilité de statut (gris), Mobilité horizontale (jaune)
 Mobilité verticale : Mobilité ascendante (orange), Mobilité descendante (vert)
 Immobilité sociale (gris clair)

Lecture : en 2015, 8 % des filles d'agricultrices exploitantes exercent elles-mêmes cette profession, 11 % sont cadres et 33 % sont devenues employées ou ouvrières qualifiées.
 Champ : France métropolitaine, femmes françaises actives occupées ou anciennes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.
 Source : Insee, enquête Formation et qualification professionnelle 2014-2015.

3,4 fois plus de mobilité ascendante que descendante pour les femmes comparées à leur mère

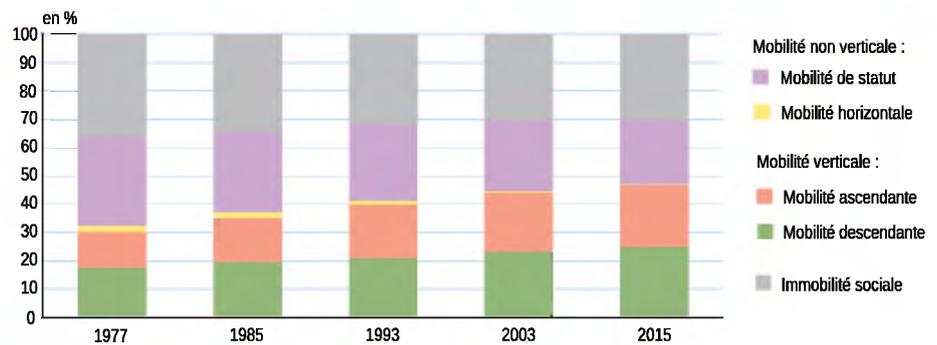
Depuis 40 ans, la mobilité non verticale des femmes par rapport à leur mère a fortement diminué, encore plus que pour les hommes, le déclin des travailleuses non salariées étant intervenu plus tôt. Dans le même temps, l'expansion de leur mobilité verticale a été plus forte que celle des hommes : depuis 1977, le taux de mobilité verticale a plus que doublé pour atteindre 52 % en 2015. Il dépasse ainsi de 9 points celui des hommes, alors qu'il était inférieur de 8 points 40 ans plus tôt. Au sein de la mobilité verticale, la part des mouvements ascendants est plus importante pour les femmes que pour les hommes. En 2015, les femmes en ascension sociale par rapport à leur mère sont 3,4 fois plus nombreuses que celles concernées par un recul. Ce rapport est légèrement plus élevé qu'en 1977 (ratio de 3,0). En effet, en 2015, 40 % des femmes occupent une position sociale plus élevée que leur mère, soit 2,4 fois plus qu'en 1977 (17 %); sur cette période, la proportion de celles qui ont connu une trajectoire descendante a été multipliée par 2,1 pour s'élever à 12 % en 2015.

Plus de mobilité descendante pour les filles de mère cadre que pour les fils de père cadre

La mobilité intergénérationnelle est plus favorable pour les femmes que pour les hommes. Cela s'explique en grande partie par le niveau socioprofessionnel des mères nettement inférieur à celui des pères. Les mouvements ascendants sont en effet d'autant plus

fréquents que le parent occupe une position basse dans l'échelle sociale. Certaines destinées sociales des femmes par rapport à leur mère sont proches de celles des hommes comparés à leur père. Ainsi, en 2015, 30 % des filles d'employées ou d'ouvrières qualifiées exercent une profession intermédiaire et 15 % sont cadres, des parts proches de celles des fils comparés à leur père (respectivement 27 % et 13 %) (figure 4).

5 Décomposition de la mobilité sociale observée des femmes par rapport à leur père, de 1977 à 2015



Lecture : en 2015, 70 % des femmes françaises âgées de 35 à 59 ans, actives ayant un emploi ou anciennes actives occupées, relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père. Par rapport à leur père, 22 % des femmes ont connu une trajectoire de mobilité ascendante et 25 % une trajectoire de mobilité descendante.
 Champ : France métropolitaine, femmes françaises actives occupées ou anciennes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.
 Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

6 Destinées sociales des femmes selon l'origine sociale de leur père en 2015

en %

Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle des filles						Ensemble
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	
Agriculteurs exploitants	7,3	3,0	11,9	20,1	33,5	24,2	100,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,6	8,1	15,5	29,4	27,0	19,5	100,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,5	3,6	35,0	33,8	18,5	8,7	100,0
Professions intermédiaires	0,7	3,6	19,6	33,8	24,4	17,9	100,0
Employés et ouvriers qualifiés	0,6	3,8	7,8	22,7	36,5	28,7	100,0
Employés et ouvriers non qualifiés	0,5	3,1	3,9	19,3	34,6	38,6	100,0
Ensemble	1,1	4,2	14,1	26,2	30,4	24,1	100,0

Mobilité non verticale : Mobilité de statut (gris), Mobilité horizontale (jaune)
 Mobilité verticale : Mobilité ascendante (orange), Mobilité descendante (vert)
 Immobilité sociale (gris clair)

Lecture : en 2015, 7 % des filles d'agriculteurs exploitants exercent elles-mêmes cette profession, 12 % sont cadres et 34 % sont devenues employées ou ouvrières qualifiées.
 Champ : France métropolitaine, femmes françaises actives occupées ou anciennes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.
 Source : Insee, enquête Formation et qualification professionnelle 2014-2015.

Pour d'autres destinées sociales, des écarts existent selon le genre. Par exemple, les filles d'une mère cadre ont connu plus fréquemment des trajectoires descendantes que les fils d'un père cadre : 32 % des premières exercent une profession intermédiaire et 10 % sont employées ou ouvrières non qualifiées, contre respectivement 25 % et 4 % des seconds.

Par rapport à leur père, les trajectoires des femmes sont plus souvent descendantes

Comparer la position socioprofessionnelle des femmes à celle de leur père apporte un éclairage complémentaire.

En 2015, 70 % des femmes françaises âgées de 35 à 59 ans, actives occupées ou anciennes actives occupées, relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père (figure 5). Malgré un ralentissement à partir de 1993, ce taux n'a cessé de croître depuis la fin des années 1970 (+ 6 points) ; en 2015, il est au même niveau que leur taux de mobilité comparées à leur mère (71 %).

Si la mobilité verticale des femmes par rapport à leur mère est majoritairement ascendante, elle est au contraire plus souvent descendante par rapport à leur père. En 2015, 25 % des femmes âgées de 35 à 59 ans occupent une position sociale inférieure à celle de leur père (contre 12 % des femmes comparées à leur mère), alors que 22 % ont connu une trajectoire ascendante (contre 40 %).

Cette prédominance des mouvements descendants s'atténue lentement depuis 40 ans : en effet, le taux de mobilité ascendante des femmes par rapport à leur père a un peu plus progressé que leur taux de mobilité descendante (+ 9 points contre + 7 points).

61 % des filles d'un père cadre occupent une position sociale moins élevée

La moindre fréquence des trajectoires ascendantes des femmes comparées à leur père plutôt qu'à leur mère s'observe quelle que soit la catégorie sociale du parent. Par exemple, en 2015, 20 % des femmes dont le père exerçait une profession intermédiaire sont cadres (figure 6), contre 29 % lorsque leur mère était profession intermédiaire.

À l'inverse, à catégorie sociale du parent donnée, les filles connaissent plus souvent une trajectoire descendante par rapport à leur père que par rapport à leur mère. Ainsi, 61 % des

filles d'un père cadre occupent une position sociale inférieure (contre 53 % des filles d'une mère cadre) : 34 % sont professions intermédiaires (contre 32 %) et 27 % employées ou ouvrières, qualifiées ou non (contre 22 %).

Sources

L'enquête **Formation et qualification professionnelle (FQP)** est une des principales sources d'information sur la mobilité sociale en France. Les données utilisées proviennent des éditions 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015. Le champ d'analyse est restreint aux femmes et hommes français résidant en métropole, actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Sur ce champ et quelle que soit l'année d'enquête, il est possible de comparer la catégorie socioprofessionnelle de 95 % des femmes comme des hommes à celle de leur père. En revanche, certaines mères n'ayant jamais travaillé, la comparaison entre la catégorie socioprofessionnelle des filles et celle des mères n'est possible que sur un champ plus limité : en 1977, seules 61 % des femmes ayant ou ayant eu un emploi peuvent être comparées avec leur mère et 76 % en 2015.

Définitions

La **catégorie socioprofessionnelle** de la personne est celle de son emploi principal au moment de l'enquête, ou celle de son dernier emploi si elle ne travaille pas à cette date. La **catégorie socioprofessionnelle du parent** se réfère à l'emploi principal qu'il occupait à la fin des études de l'enquêté ou, à défaut, au dernier emploi occupé.

La mobilité sociale est appréhendée en observant les trajectoires intergénérationnelles. Elle repose sur une **typologie hiérarchisée des mobilités**, qui s'appuie sur une nomenclature légèrement remaniée des groupes sociaux. Les catégories suivantes sont retenues :

- les **agriculteurs exploitants** (1) ;
- les **artisans, commerçants et chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus** (2) ;
- les **cadres et professions intellectuelles supérieures** (3) ;
- les **professions intermédiaires** (4) ;
- les **employés et ouvriers qualifiés**,

approchés à partir de la nomenclature intermédiaire des professions et catégories socioprofessionnelles [Razafindranovona, 2017] (5) ;

– les **employés et ouvriers non qualifiés** (6). Du fait de l'utilisation de cette nomenclature, les résultats de cette étude ne sont pas comparables à ceux des publications portant sur les éditions 1977 à 2003 de l'enquête FQP figurant en bibliographie.

Une **mobilité sociale** est observée lorsque la personne et son parent relèvent de groupes sociaux différents. La **mobilité « structurale »** est estimée par le calcul d'un indice de dissimilarité entre la répartition par catégorie socioprofessionnelle des parents et celle des enfants (*figure complémentaire*). Cet indice évalue la proportion d'hommes (respectivement de femmes) qui devraient changer de catégorie socioprofessionnelle pour que la structure de leurs emplois soit identique à celle de leur père (respectivement de leur mère). Cette mesure n'est cependant pas parfaitement rigoureuse [Vallet, 2014].

La forme et le sens de la mobilité sociale sont également définis :

– la **mobilité verticale** correspond aux trajectoires entre catégories salariées ; les trajectoires 6-5, 6-4, 6-3, 5-4, 5-3 et 4-3 sont dites **ascendantes**, et les trajectoires 3-4, 3-5, 3-6, 4-5, 4-6 et 5-6 **descendantes** ;

– la **mobilité non verticale** correspond soit à une mobilité de **statut** entre une catégorie de salariés (3, 4, 5 ou 6) et une de non salariés (1 ou 2), soit à une mobilité **horizontale** entre des catégories de non-salariés (1-2, 2-1).

Bibliographie

- Razafindranovona T., « Malgré la progression de l'emploi qualifié, un quart des personnes se sentent socialement déclassées par rapport à leur père », *Insee Première* n° 1659, juillet 2017.
- Peugny C., « La dynamique générationnelle de la mobilité sociale », in *Idées économiques et sociales*, n° 175, 2014/1.
- Vallet L-A., « Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003 », in *Idées économiques et sociales*, n° 175, 2014/1.
- Merllié D. *et al.*, « La mobilité sociale », in *Les mutations de la société française*, coll. Repères, éd. *La Découverte*, 2013.
- Dupays S., « En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué », in *Données sociales*, édition 2006.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : RPV
Impression : Jouve
Code Sage IP191739
ISSN 0997 - 3192 (papier) /
ISSN 0997 - 6252 (web)
© Insee 2019

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

